

Université de Neuchâtel

Plan d'intentions 2009-2012



Martine Rahier, rectrice
Claire Jaquier, Nathalie Tissot, vice-rectrices
Philippe Terrier, vice-recteur
Jean-Jacques Cléménçon, secrétaire général

Neuchâtel, le 2 décembre 2008

Table des matières

Lignes de force.....	3
1 Spécificités et avenir de l'Université de Neuchâtel.....	5
2 Missions de l'Université de Neuchâtel.....	7
2.1 Une Université nourrie par le passé	7
2.2 Une Université enrichie par le présent.....	7
2.3 Une Université pensée pour l'avenir	8
2.3.1 L'enseignement	8
2.3.2 La qualité	10
2.3.3 La valorisation de la recherche	11
3 Objectifs académiques de l'Université de Neuchâtel pour la période 2009-2012.....	13
3.1 L'affirmation d'une vision et de valeurs.....	13
3.2 La recherche fondamentale, un objectif-clé	14
3.3 Situation des facultés	15
3.4 Synthèse des projets et mesures	17
3.4.1 Enseignement et recherche	17
3.4.2 Formation et société	20
3.4.3 Attractivité des filières de l'Université de Neuchâtel	21
3.4.4 Identité et cohésion.....	22
4 Offre de formation et planification des ressources	24
4.1 Nouvelles filières prévues dans le Plan d'intentions	24
4.2 Ressources humaines.....	24
4.3 Cadre financier.....	26
5 Partenariats scientifiques : réseaux et transferts	29
5.1 Réseaux interuniversitaires	29
5.2 Transferts de technologies et de connaissances	30
5.3 Autres collaborations régionales.....	31
6 Communication et promotion.....	32
6.1 Presse et communication	32
6.2 Promotion et développement.....	32

7	Gouvernance	33
7.1	Autonomie de gestion.....	33
7.2	Organisation du domaine central.....	34
7.3	Département des finances et ressources humaines	34
7.4	Département des infrastructures	35
8	Services	39
8.1	Services aux étudiants	39
8.2	Services à la communauté universitaire	40
8.3	Services à la collectivité	42
9	Conclusion.....	45
Annexe I	Procédure suivie et calendrier des opérations	47
Annexe II	Liste des projets détaillés.....	49
Annexe III	Liste des formations offertes à la rentrée 2009	57
Annexe IV	Statistiques des inscriptions d'étudiants	61
Annexe V	Abréviations et sigles	65

Les dénominations masculines désignant un statut ou une fonction s'appliquent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Sont utilisés indifféremment les dénominations françaises des titres de baccalauréat universitaire et de maîtrise universitaire et leurs correspondants anglais bachelor et master, qui entrent dans le vocabulaire habituel des universités et des hautes écoles.

Lignes de force

L'Université de Neuchâtel aujourd'hui

un faisceau de projets interfacultaires

un réseau de collaborations externes

Les objectifs académiques

- Assurer l'excellence de l'enseignement et de la recherche
- Proposer des formations qui répondent aux besoins de la société
- Augmenter l'attractivité de l'Université
- Renforcer son identité et sa cohésion

Les atouts de l'Université de Neuchâtel

- Son ancrage dans une région : l'Arc jurassien
- Son intégration dans les réseaux nationaux et internationaux
- Sa taille optimale qui garantit de bonnes conditions d'études

Les projets

- Ils émanent des facultés elles-mêmes
- Ils consolident l'encadrement
- Ils favorisent les collaborations interdisciplinaires et interfacultaires
- Ils font une large place à la recherche fondamentale
- *Faculté de droit* : droit de l'innovation ; aménagement, urbanisme et environnement ; migrations ; dimension internationale du droit
- *Faculté des lettres et sciences humaines* : littératures ; français ; logopédie ; géographie politique (MAPS) ; sciences de l'information et de la communication
- *Faculté des sciences* : interactions du vivant ; sol et eaux souterraines ; temps – fréquence
- *Faculté des sciences économiques* : renforcement et stabilisation de l'offre de formation en économie, finances, management, développement international des affaires, observatoire des PME, journalisme et médias
- *Faculté de théologie* : reconfiguration dans le cadre du Triangle Azur

La stratégie et les moyens d'action

- L'autonomie accrue de la gouvernance (nomination des professeurs, enveloppe budgétaire quadriennale)
- La valorisation de la recherche : transferts de technologies et de connaissances
- La mise en place d'un système efficace d'assurance qualité
- L'activité du nouveau service de promotion et développement (marketing, recherche de fonds)
- Le rôle accru de la formation continue
- La localisation de chaque faculté sur un site principal

1 Spécificités et avenir de l'Université de Neuchâtel

L'Université au cœur de la région

L'Université de Neuchâtel est une université ouverte sur le monde extérieur : elle a l'ambition de contribuer par son rayonnement au développement socio-économique et culturel des villes, du canton et de la région, l'Arc jurassien. Afin de renforcer sa compétitivité sur les plans suisse et international, elle porte une attention particulière à l'attractivité de ses filières de formation et à la qualité de sa recherche. Elle oriente ses choix vers les domaines de compétence susceptibles de générer des savoirs nouveaux et de promouvoir l'inventivité scientifique. Se voulant au service de la société, elle est à l'écoute de ses besoins actuels et anticipe ses besoins futurs.

Afin d'améliorer son potentiel de formation et de recherche, l'Université de Neuchâtel développe les collaborations en réseau et favorise les partenariats avec des universités suisses et étrangères, ce qui lui permet de concentrer ses forces sur certains domaines spécifiques, et d'accroître leur visibilité.

L'Université de Neuchâtel développe une culture de proximité, qui suppose une attention constante à la communication et à la participation. Elle a le souci de promouvoir une identité communautaire forte, qui permet la transmission de valeurs telles que la réflexion critique, la responsabilité et le respect humain.

Des défis à relever

Alors même que la future loi fédérale d'aide aux hautes écoles (LAHE) se situe au-delà de la période couverte par le Plan d'intentions 2009-2012, le paysage universitaire suisse est d'ores et déjà en pleine mutation. Ces circonstances constituent une occasion privilégiée d'approfondir la réflexion sur l'avenir de l'Université et d'esquisser les grandes lignes de son évolution.

Dans cette perspective, les réorientations récentes, notamment en Faculté des sciences, doivent être considérées comme des chances de renouveau. Le renforcement de nos domaines d'excellence et la création de formations attractives sont les signes d'une capacité remarquable de redéploiement de la part des facultés et de l'institution tout entière. Des choix ont été faits et les demandes d'immatriculation pour le semestre d'automne 2008 montrent qu'ils sont pertinents. Les transferts de certaines disciplines et spécialités vers les Universités de Lausanne, Berne et l'EPFL sont à considérer comme une contribution significative à la restructuration du paysage universitaire de Suisse occidentale.

Quelques exemples suffisent à convaincre. Par la création du Laboratoire temps-fréquence (LTF), de l'Académie du journalisme et des médias (AJM) et d'un master en muséologie Azur/CUSO, par le développement des pôles d'excellence que sont la biologie végétale, l'hydrogéologie et la géothermie, par le renouvellement de ses filières d'études selon le modèle de Bologne, l'Université de Neuchâtel se profile comme une institution de haut niveau, dont le souci de qualité et la volonté d'adéquation aux besoins de la société sont prioritaires.

Des atouts à cultiver

Par sa taille, l'Université de Neuchâtel est proportionnée à la région où elle est installée. Largement reconnue par son rayonnement scientifique et culturel et comme moteur d'innovation, elle bénéficie du soutien constant de ses autorités de tutelle. Sur le plan institutionnel, l'Université développe une culture du dialogue : réflexion partagée, processus transparents, volonté de s'impliquer caractérisent son mode de gouvernance.

A l'interne, cette taille modeste favorise les relations entre professeurs et étudiants, ainsi que les collaborations transversales entre collègues. Elle facilite l'apprentissage de la recherche grâce à la proximité entre étudiants et chercheurs, ainsi que par des activités de laboratoire et de terrain qui renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté scientifique. Les filières de formation proposées sont diversifiées et originales. De très haute qualité, la recherche est digne de l'héritage des siècles précédents, et se renouvelle constamment. Les équipements techniques et informatiques ainsi que les conditions d'encadrement sont excellents.

Des objectifs à atteindre

L'Université de Neuchâtel élabore, pour la période 2009-2012, une vision qui s'exprime dans le présent Plan d'intentions, et se réalisera dans le Mandat d'objectifs que lui confiera le Conseil d'Etat. Nourrie de son passé prestigieux, enrichie d'un présent en plein dynamisme, elle prépare son avenir en repensant ses missions d'enseignement, ses exigences de qualité et sa volonté de valorisation de la recherche. Elle se veut au service de la collectivité, et partie prenante dans la réflexion sur les grands enjeux du monde contemporain.

Afin de concrétiser la vision et les valeurs sur lesquelles se fonde le programme de l'Université de Neuchâtel pour la période 2009-2012, nous avons identifié et défini quatre objectifs majeurs qui conduiront notre action dans les années à venir.

- ❖ **L'Université de Neuchâtel veut assurer l'excellence de l'enseignement et de la recherche.**
- ❖ **La formation doit répondre aux besoins de la société actuelle et anticiper ceux de la société de demain.**
- ❖ **Par la qualité de ses filières d'études et des conditions qu'elle offre aux étudiants, l'Université de Neuchâtel veut être attractive.**
- ❖ **Pour consolider ses acquis et sa renommée, l'Université de Neuchâtel veut renforcer son identité et sa cohésion.**

2 Missions de l'Université de Neuchâtel

L'équipe rectorale entend confirmer l'élan de l'institution et défendre sa position avec assurance. Les développements technologiques, l'évolution sociale – accroissement de la population et modification des besoins – la confrontent à des problèmes globaux, qui exigent des réponses concertées et une coopération accrue à l'échelle nationale et internationale. Le nouveau rectorat aura à cœur de développer au sein de l'institution une capacité d'anticipation des besoins de la société, afin que l'Université de Neuchâtel devienne un lieu d'expertise et de référence pour les décideurs.

L'Université devra faire preuve de souplesse pour structurer son offre de formation en s'appuyant sur un tissu scientifique décentralisé et organisé en réseau, tout en préservant les spécificités de ses domaines d'excellence. Elle se propose de profiler son offre d'enseignement et sa recherche autour de domaines porteurs, regroupés en entités spécifiques dans chaque faculté. Le taux d'encadrement des étudiants, la qualité des filières d'études et la visibilité de la recherche en seront améliorés. Pour assurer son positionnement sur le plan national, l'Université devra identifier ses forces et négocier en conséquence, sans sacrifice, ses objectifs avec la Confédération et les réseaux universitaires suisses et romands.

2.1 Une Université nourrie par le passé

Instituée par le Roi de Prusse Frédéric-Guillaume III en 1838, l'Académie de Neuchâtel s'est progressivement développée jusqu'à se voir reconnaître le rôle et le nom d'Université en 1909. Dès ses origines, l'institution s'est ancrée dans le contexte économique et culturel spécifique de la région. Elle est soutenue par une population locale qui a plébiscité son développement à plusieurs reprises : les nombreux partenariats entre l'Université de Neuchâtel et l'industrie illustrent le type d'interactions qu'elle entretient avec la société, et témoignent de la reconnaissance de ses compétences. L'Université de Neuchâtel assume le rôle d'une université de proximité pour la région neuchâteloise et l'Arc jurassien.

2.2 Une Université enrichie par le présent

L'Université de Neuchâtel est composée de 5 facultés et de plus de 100 membres du corps professoral, qui assurent la formation de près de 4'000 étudiants et conduisent des recherches de niveau international. La recherche dans tous les domaines, et notamment en sciences, constitue un moteur pour l'Université et son canton de tutelle. Elle permet de décerner de nombreux doctorats et d'attirer des fonds de tiers importants.

Les charges annuelles de l'Université de Neuchâtel s'élèvent à environ CHF 124 millions pour 2009, dont 51 millions assumés par le canton, le solde se répartissant entre les subventions fédérales, les contributions inter-cantoniales pour les étudiants provenant des autres cantons, les taxes d'immatriculation, les subsides de recherche et mandats acquis par les professeurs. Près de 60% du financement de l'Université provient donc de sources extérieures au canton.

Réforme de Bologne et assurance qualité

Dès 2004, l'Université de Neuchâtel a mis en œuvre le système de Bologne en réformant en profondeur son enseignement par l'introduction des filières de bachelors et de masters. La transition est à présent accomplie dans toutes les facultés, ce qui permet à l'Université de s'inscrire dans la cohérence internationale des formations universitaires.

Le développement d'un système efficient d'assurance qualité dans les universités est une exigence de la Confédération. L'Université de Neuchâtel a mis sur pied en 2008 un secteur qualité qui se consacre à l'élaboration de mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement et à favoriser la recherche. Cette démarche est conforme aux attentes des autorités responsables dans ce domaine : Conférence universitaire suisse (CUS),

Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) et Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ).

Les enjeux actuels

Pour tenir sa place dans le contexte actuel de concurrence entre les universités et hautes écoles, l'Université de Neuchâtel doit définir une politique de consolidation et de promotion de ses formations de base (bachelors), tout en opérant une sélection de formations avancées et spécialisées (masters) et de domaines de recherche spécifiques.

Les missions principales de l'Université sont l'enseignement et la recherche. Dans la société contemporaine, la formation ne se limite pas à un simple transfert de savoirs. Elle doit permettre aux étudiants d'acquérir des compétences analytiques, synthétiques et critiques fondamentales, tout en leur offrant un bagage susceptible de répondre aux besoins des employeurs. Les étudiants doivent pouvoir mobiliser des savoirs multiples et pluridisciplinaires, et mettre en relation des modèles transversaux. Ainsi, ils feront preuve des capacités d'adaptation indispensables à la création des métiers et disciplines du futur.

L'Université de Neuchâtel a accompli entre 2004 et 2008 des réalisations marquantes, qui ont des implications dans la promotion et la valorisation de la recherche : la création de la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS), le développement du pôle de biologie végétale, la redéfinition de la Faculté des sciences suite au transfert de l'IMT vers l'EPFL. L'évolution de ses formations s'inscrivant aujourd'hui dans le contexte des changements rapides qui caractérisent la société, l'Université est soumise, dans une certaine mesure, aux règles de l'économie de marché et de la globalisation. Par sa capacité à innover et à produire des connaissances utiles, elle est un agent décisif du développement économique régional, dans un contexte de compétition généralisée.

Dans le contexte international de la recherche, où se jouent la notoriété et la visibilité scientifiques d'une université, l'encadrement des jeunes chercheurs et la formation doctorale sont les clés de l'excellence. A l'Université de Neuchâtel, la qualité et les performances de la recherche sont remarquables et il convient d'augmenter les financements de projets et le développement de nouveaux transferts de technologies.

2.3 Une Université pensée pour l'avenir

2.3.1 L'enseignement

Achever la mise en place de la Déclaration de Bologne

Engagée depuis quelques années, la réforme dite de Bologne consiste à harmoniser les titres universitaires sur le plan européen et à attribuer des crédits pour chaque enseignement évalué, cela dans le but de faciliter la mobilité des étudiants. Ainsi les études sont divisées en trois niveaux : un bachelor de trois ans, centré sur les connaissances de base ; un master d'une année et demie ou deux ans, où l'on se spécialise dans un domaine ; puis le doctorat, qui consiste en une recherche personnelle dans le cadre de programmes doctoraux. Toutes les facultés de l'Université de Neuchâtel ont maintenant adopté cette nouvelle organisation.

Pour l'ensemble des universités suisses, il reste encore à harmoniser les critères d'attribution des crédits, à formuler les acquis de formation pour chaque discipline, à faciliter et développer la mobilité, à préciser les conditions d'accès au master et à créer un certain nombre de programmes doctoraux.

Augmenter et mieux répartir les forces d'encadrement

La réforme de Bologne n'est pas sans incidences sur l'encadrement puisqu'elle impose un nombre minimal de professeurs par filière d'études. Par sa taille, l'Université de Neuchâtel offre sur ce plan de bonnes conditions et c'est un de ses atouts. Mais la création de nouveaux enseignements ne pourra se faire sans l'engagement de quelques professeurs. En outre, le nombre élevé d'étudiants dans certaines disciplines rend nécessaire le renforcement du corps enseignant et du corps intermédiaire. Par ailleurs le redimensionnement de la Faculté des sciences et les restructurations opérées dans d'autres, notamment en sciences économiques et en lettres et sciences humaines, obligent à mieux répartir l'encadrement par le transfert ou la redéfinition de certains postes.

Tenir compte des besoins de la société et de l'évolution du monde

Si l'Université a pour mission première de transmettre des savoirs et de former des individus libres et responsables, elle doit aussi tenir compte des besoins de la société et des enjeux du monde contemporain. Ainsi plusieurs projets de ce Plan d'intentions abordent de grandes problématiques actuelles comme la mobilité et les flux migratoires, la protection de l'environnement, l'urbanisme, l'harmonisation du droit national avec le droit européen ou encore le développement de start-up liées aux nouvelles technologies.

L'Université continue également de se soucier de l'insertion professionnelle des étudiants, en leur permettant d'acquérir non seulement des compétences de haut niveau dans les disciplines choisies, mais encore des compétences « transversales », c'est-à-dire plus générales, telles que l'expression écrite et orale, la pratique des langues étrangères, la capacité d'analyse et de synthèse, les méthodes de travail, la recherche documentaire et la collaboration au sein d'une équipe, sans compter la maîtrise des ressources informatiques.

Favoriser la collaboration entre les disciplines, les facultés et les autres universités et hautes écoles

L'évolution des connaissances dans tous les domaines entraîne la disparition progressive des frontières entre les disciplines traditionnelles. L'approche interdisciplinaire permet l'exploration de nouvelles voies scientifiques et conduit à revoir les schémas de pensée auxquels on est habitué.

Si par commodité ils sont rattachés à un seul institut, les projets ici présentés impliquent souvent que d'autres y collaborent. Dans cette perspective la Faculté des lettres et sciences humaines s'est organisée informellement en plusieurs Maisons interdisciplinaires, tandis que la Faculté des sciences va se concentrer désormais autour de trois ou quatre entités pluridisciplinaires. Dans de nombreux programmes de formation, ce sont même les enseignements de plusieurs facultés qui sont mobilisés. A cela s'ajoutent de fructueuses collaborations interuniversitaires, notamment dans le cadre des réseaux BeNeFri, Triangle Azur et CUSO, qui vont permettre d'augmenter l'offre de bachelors et de masters communs. L'Université offre un diplôme postgrade HES commun avec la Haute école de gestion (HEG/HE-ARC).

2.3.2 La qualité

La qualité : une attention constante

De longue date, l'Université de Neuchâtel accorde la plus grande attention à la qualité de son offre de formation et à celle des recherches conduites dans ses instituts. Aujourd'hui, dans le cadre général des démarches d'assurance qualité mises en place par les hautes écoles, elle renouvelle ses efforts afin de soutenir de manière continue et systématique cette recherche d'amélioration.

Une expérience acquise

Depuis 2004, l'Université de Neuchâtel met en œuvre une série de procédures visant à apprécier la qualité de l'enseignement, à évaluer les filières de formation et à recueillir l'avis des nouveaux étudiants. Parallèlement, une offre de formation en didactique universitaire est proposée aux enseignants intéressés. Au cours du printemps 2008, un Comité d'experts mandatés par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) a procédé à un audit portant sur la démarche qualité de l'Université. Cette analyse conduit aujourd'hui le nouveau rectorat à repenser les pratiques d'évaluation de l'Université et à adopter des modes d'action susceptibles d'impliquer tous les membres de la communauté universitaire.

Une exigence partagée

La qualité se définit par un souci constant d'adéquation aux objectifs que l'Université se donne, dans ses divers secteurs d'activité. Conçue comme une exigence partagée, elle contribue à accroître le rayonnement de notre Université sur les plans local, régional et international. Les enseignants et leurs collaborateurs, les chercheurs et les étudiants sont appelés à prendre part à la démarche, dans un esprit de concertation et de réflexion critique.

Le premier axe : soutenir une formation de qualité

Garantir un cadre de formation qui permette aux étudiants de prendre des responsabilités dans la société et de mobiliser avec créativité les connaissances et compétences acquises au cours de leurs études : tel est l'objectif auquel tend la démarche qualité de l'Université. Les mesures prises visent non seulement à assurer la qualité des enseignements dispensés, mais aussi à adapter l'environnement pédagogique aux besoins spécifiques de chaque faculté. Elles concernent divers aspects de la formation : les modalités d'enseignement ; l'organisation des études et les pratiques d'évaluation des cours ; la disponibilité des ressources documentaires ; l'encadrement des étudiants ; les espaces de lecture et de travail en collaboration ; l'accès aux supports informatiques et au savoir en ligne.

Le deuxième axe : soutenir une recherche de qualité

L'Université de Neuchâtel s'est fait connaître au cours de ces dernières décennies par une contribution scientifique remarquable. Afin de poursuivre dans cette voie, elle met en œuvre des mesures destinées à encourager la recherche et à promouvoir sa qualité. Une attention particulière est accordée aux procédures de sélection des nouveaux professeurs, afin d'engager des chercheurs aptes à développer des projets d'envergure. L'Université de Neuchâtel tend à améliorer les services qui soutiennent et aident les chercheurs dans leurs activités, ainsi que les conditions assurant une production scientifique de haut niveau : congés scientifiques plus fréquents, engagement de collaborateurs, infrastructures adaptées, soutien à l'obtention de fonds, à la publication et à la traduction. Enfin, elle accroît la visibilité de la recherche en mettant en valeur ses

multiples impacts dans les milieux scientifiques, au niveau des applications et pour le grand public.

Un point fort à consolider : l'Université comme lieu privilégié d'initiation à la recherche

La distinction fréquemment établie entre qualité de l'enseignement et qualité de la recherche risque de faire perdre de vue la forte imbrication des aspects enseignement et recherche dans la vie de l'Université de Neuchâtel. En raison même de la dimension modeste de ses effectifs, l'Université est un lieu privilégié pour initier les étudiants à des activités de recherche, et cela dès le bachelor. Les étudiants ont l'occasion de côtoyer très tôt, au cours de leurs études, des doctorants et des chercheurs, et sont encouragés à participer à des projets en cours. Dans ce contexte favorable, les diverses manières d'associer progressivement les étudiants aux recherches méritent une attention pédagogique particulière. Les possibilités offertes aux étudiants de prendre part à la vie scientifique des instituts seront développées. Ce facteur d'intérêt et de motivation est susceptible de renforcer l'attractivité de l'Université de Neuchâtel.

2.3.3 La valorisation de la recherche

Ouverture sur le monde et valorisation de la recherche

Appelée à s'ouvrir à la société, l'Université de Neuchâtel veut renforcer son insertion dans la vie sociale et économique de la région. Par la valorisation de la recherche, complément indispensable à ses activités d'enseignement et de recherche, l'Université acquiert un sens nouveau. Elle met à disposition de la communauté civile la part exploitable et utile des connaissances qu'elle développe au sein de ses instituts.

Opportunité d'une intensification des collaborations

Afin d'assurer le transfert de connaissances, l'Université promeut une culture de la valorisation des résultats de la recherche, en favorisant les échanges entre universitaires, industriels et citoyens.

Les partenariats entre scientifiques et industriels permettent à tous les acteurs concernés de se familiariser avec des univers différents et de se nourrir de connaissances et d'expériences qui les enrichissent mutuellement. Ces échanges favorisent l'élaboration de projets de recherche communs avec l'industrie. Ils sont profitables dans la mesure où ils offrent des occasions d'augmenter le nombre de conventions, de thèses ou de chaires soutenues par des entreprises, dans le cadre de partenariats privés-publics.

Définition d'un cadre simple et transparent

Afin d'assurer le succès de ces collaborations, il est impératif que les conditions dans lesquelles elles se déroulent soient fixées à l'avance et connues de chacun. Il importe aussi que les connaissances et les compétences disponibles au sein de l'Université soient plus visibles des milieux industriels et de la société en général. L'institution fera en sorte que les PME s'affranchissent de leurs éventuelles réticences à l'égard des chercheurs de l'Université, perçus comme coupés de la réalité.

Une valorisation réussie des résultats de la recherche doit contribuer à faire tomber ces préjugés et faciliter les échanges, en offrant un cadre légal et contractuel aussi simple, clair et transparent que possible. Pour que les transferts de connaissances soient un succès à long terme, il importe qu'ils prennent en compte équitablement et de manière cohérente les intérêts propres de chacune des parties.

Une valorisation ouverte à tous les domaines de recherche

Un plus grand rayonnement de l'Université passe par le transfert d'innovations technologiques, et aussi par la mise en valeur de connaissances scientifiques au sens large. La valorisation de la recherche concerne également les partenariats qui peuvent se développer avec la cité dans le domaine des sciences humaines, économiques et sociales. L'Université de Neuchâtel veut renforcer son ancrage dans la communauté qui la soutient, en favorisant la conversion des connaissances scientifiques en innovations économiques et sociales.

Poursuivant son ambition principale, qui est de faciliter la valorisation des résultats de la recherche, le service de transfert de technologies se veut un lieu de contact entre l'Université et les acteurs de la vie culturelle, sociale, industrielle et économique du canton et du pays.

3 Objectifs académiques de l'Université de Neuchâtel pour la période 2009-2012

3.1 L'affirmation d'une vision et de valeurs

La nouvelle équipe rectorale est prête à relever les défis qui se présenteront durant la période 2009-2012 et à prendre les décisions stratégiques qui s'imposeront. En concertation avec les décanats, elle a élaboré une liste de quatre grands objectifs et de sous-objectifs qui lui serviront de guides.

Enseignement et recherche

Assurer l'excellence et la compétitivité de l'enseignement et de la recherche, aux niveaux national et international :

- développer un système de la qualité efficient ;
- assurer des bachelors forts et offrir un choix ciblé de masters et de programmes doctoraux ;
- garantir un bon taux d'encadrement des étudiants ;
- favoriser la mobilité régionale et internationale ;
- soutenir la relève académique ;
- trouver des mesures pour permettre aux enseignants de consacrer environ 30% de leur temps à leurs activités de recherche ;
- augmenter la visibilité des travaux de recherche de l'Université.

Formation et société

Développer des formations de haut niveau et pluridisciplinaires, afin de répondre aux besoins de la société actuelle et d'anticiper ceux de la société de demain :

- définir les priorités en restant attentif aux évolutions scientifiques et sociales ;
- promouvoir une Université qui forme des citoyens responsables et favorise la réflexion critique.

Attractivité de l'Université de Neuchâtel

Optimiser l'effectif global des étudiants :

- assurer l'attractivité des formations dispensées ;
- mettre en valeur les compétences spécifiques du corps enseignant ;
- valoriser les titres délivrés par l'Université ;
- promouvoir une vie culturelle et sportive diversifiée pour les étudiants ;
- s'engager à l'amélioration des conditions d'accueil et de logement des étudiants ;
- proposer des conseils en termes de plan de carrière pour préparer l'entrée des étudiants dans le marché du travail ;
- développer l'offre de cours de service en langues.

Identité et cohésion

Développer l'identité d'une Université forte et reliée à la société, et renforcer la cohésion de sa communauté :

- mettre en évidence le dynamisme et l'inventivité de l'Université ;
- augmenter la valeur ajoutée des formations, leur visibilité, et déterminer leur positionnement par rapport à l'offre globale en Suisse ;
- améliorer la communication par l'usage des médias actuels et la création d'événements ;
- renforcer les liens interfacultaires et interuniversitaires ;

- affirmer la spécificité de l'Université dans les collaborations et contacts avec les hautes écoles (HES, HEP, EPF) ;
- développer les activités de transfert de technologies et de valorisation des résultats de la recherche ;
- cultiver les liens transversaux avec l'économie locale, ainsi qu'avec les milieux politiques, culturels et financiers de la ville, du canton et de la région ;
- intéresser les anciens étudiants (alumni) aux activités de la communauté universitaire et solliciter leur soutien.

3.2 La recherche fondamentale, un objectif-clé

Enjeux

Soucieuse de répondre aux besoins de la société, l'Université d'aujourd'hui n'en doit pas moins rester fidèle à sa mission d'origine, qui consiste à favoriser la spontanéité et l'indépendance de la recherche, ainsi que la créativité scientifique. En accord avec la politique universitaire suisse et les stratégies d'encouragement du FNS visant à promouvoir l'excellence de la recherche, l'Université entend mettre en place un système d'incitation et de valorisation en la matière. Il s'agit d'optimiser les conditions-cadres de la recherche, afin de respecter les cultures scientifiques propres aux différentes facultés, et de soutenir la compétitivité du marché académique national et international.

Mesures

L'Université de Neuchâtel proposera des mesures permettant de répondre aux transformations récentes dans le paysage scientifique et académique, en particulier l'attribution accrue des subventions fédérales aux universités en fonction des fonds de recherche obtenus, l'internationalisation croissante de la recherche en équipes et la complexification des appels d'offres.

Une certaine flexibilité du cahier des charges des professeurs est prévue, qui permettra par exemple d'adapter le service d'enseignement d'un professeur qui gère des mandats de recherche importants. La cadence des congés scientifiques sera également adaptée aux impératifs des projets de recherche.

Un soutien accru au développement de projets sera assuré, par des moyens administratifs renforcés. Afin d'accroître la visibilité des projets, on mettra en œuvre des mesures efficaces de publicité et de diffusion de l'information. La recherche, sa promotion et sa qualité seront au cœur des préoccupations de la commission universitaire qui sera créée par le secteur qualité.

La promotion de la relève fera l'objet de mesures particulières : flexibilité des postes destinés aux doctorants et post-doctorants ; encouragement à la création de programmes doctoraux ; encouragement des doctorants à y participer ; création de postes de chercheurs invités (*research fellows*) destinés à la relève post-doctorale.

L'ensemble de ces mesures contribuera à améliorer la continuité des parcours individuels de la relève, à soutenir les projets d'équipe, à garantir la visibilité des domaines forts de la recherche et à augmenter les chances des candidats locaux lors de concours hautement compétitifs.

Les professeurs honoraires qui désirent rester actifs seront soutenus, dans la mesure du possible, par l'Université de Neuchâtel. Grâce à leur expérience et à la reconnaissance dont ils jouissent par leurs publications et leurs réseaux, ils contribuent au rayonnement de la recherche de notre Université.

3.3 Situation des facultés

La Faculté de droit entend non seulement consolider sa place dans l'Arc jurassien, mais également améliorer son attractivité et sa visibilité afin d'attirer des étudiants d'autres horizons. A cet effet, elle veut :

- améliorer encore la formation qu'elle dispense en développant non seulement les connaissances, mais la responsabilité individuelle, l'esprit critique et la flexibilité ; en utilisant au maximum les avantages de sa taille, proposer (en plus de cours de base) des cours spécifiques propres à Neuchâtel ; renforcer les liens avec la pratique ; soutenir la participation aux concours interuniversitaires, suisses et étrangers ; favoriser les échanges en concluant de manière ciblée des accords Erasmus avec les meilleures Facultés de droit européennes ; offrir des cours de droit en anglais au niveau du master ;
- renforcer l'offre de cours là où cela paraît indispensable. Ainsi, à l'heure où la Suisse se rapproche de l'Europe et où l'influence de la législation et des décisions européennes sur le droit suisse est de plus en plus évidente et marquée, elle doit renforcer sa dotation en heures de droit européen pour pouvoir assurer un enseignement dans ce domaine qui ne soit pas inférieur à celui qu'offrent les autres Facultés de droit de Suisse romande. De même, la Faculté souhaite développer de nouveaux domaines de grande actualité dans un centre interdisciplinaire qui s'occupera de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme, des constructions, des énergies et de la mobilité ;
- développer des centres de recherche pluridisciplinaires, mais de niche et, si possible, des collaborations interfacultaires ;
- renforcer l'offre de formation continue au niveau neuchâtelois et romand et, selon les domaines, au niveau suisse.

La Faculté des lettres et sciences humaines abrite quinze instituts qui représentent leur discipline dans des piliers de bachelor et de master. La Faculté offre des formations originales et porteuses qu'elle entend consolider, ainsi le master en études muséales Azur/CUSO, le master spécialisé en logopédie, le master en sciences humaines et sociales, ou le module interuniversitaire en littératures suisses offert dans le cadre du master en littératures, qui entretient des liens avec le Centre Dürrenmatt.

La recherche fondamentale et appliquée occupe une place importante dans la Faculté, qui jouit d'une excellente réputation scientifique sur les plans national et international. Cette réputation s'est concrétisée ces dernières années par un nombre de thèses de doctorat en constante augmentation, ainsi que par un taux de réussite particulièrement élevé dans l'obtention des fonds de recherche. Pour soutenir ces efforts et en encourager d'autres, la Faculté s'est munie d'une vision forte des objectifs et mesures liés à la recherche et à la promotion de la relève, dans un document adopté à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

Afin de favoriser la créativité intellectuelle et la pensée critique, la Faculté encourage la synergie et les échanges entre disciplines, notamment par l'élaboration de projets transversaux initiés par les Maisons, qui constituent des réseaux inter-instituts. Les Maisons gèrent des formations communes, conduisent des recherches pluridisciplinaires et réfléchissent aux ambitions partagées des disciplines affiliées :

- la Maison des sciences historiques
- la Maison d'analyse des processus sociaux
- la Maison des littératures
- la Maison des sciences du langage et de la communication
- la Maison de la philosophie

La **Faculté des sciences**, dans le contexte du réaménagement du paysage universitaire suisse, a été amenée à se restructurer en profondeur afin d'offrir à moyen terme un nouveau visage très profilé en tirant le meilleur parti de ses compétences. Ainsi, elle a renoncé à certaines formations : géologie, physique et microtechnique. Alors qu'elle comptait encore 38 professeurs ordinaires en 2006, la Faculté passera à 24 professeurs ordinaires dès 2009. Cette diminution contribuera toutefois de manière significative au redéploiement de l'ensemble de l'Université.

En conséquence, la Faculté développe ses lignes de force : la biologie (parasitologie, éthologie et biologie des plantes) et l'hydrogéologie-géothermie. Elle repense le rôle de ses sciences de base (chimie, physique, mathématiques et informatique), pierres angulaires de l'édifice en tant que disciplines indispensables à un enseignement de qualité en sciences. Comme plusieurs filières d'études ont été supprimées récemment (bachelors en géologie, informatique, physique, microtechnique et masters en géologie, physique, microtechnique), la Faculté entend créer ou renforcer des filières attractives – notamment ethnobiologie et une formation inédite dans le domaine des ressources naturelles – qui attireront de nouveaux types d'étudiants.

La première année de médecine est essentielle pour l'avenir de la Faculté, qui entend se donner les moyens de garder cette filière. Les étudiants en médecine sont en effet nombreux (45 nouveaux en 2008 sur un total de 145 nouveaux étudiants en FS) et rapportent des subsides fédéraux importants. Un groupe de travail réunissant les Universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève va mettre au point le programme de la 1^{ère} année de médecine à Neuchâtel, afin qu'il puisse être reconnu dans le cadre du bachelor genevois et du bachelor lausannois.

Quant à la recherche, il est important qu'elle reste un moteur pour notre Université et le canton. Actuellement, nos scientifiques tissent de nombreux liens avec les entreprises et la recherche permet d'attirer dans la Faculté d'importants fonds de tiers et de décerner plusieurs dizaines de doctorats par an.

La **Faculté des sciences économiques**, après les discussions sur son éventuel transfert à la HEC de l'Université de Lausanne, a connu un essor remarquable au cours des quatre dernières années. Elle a su se profiler dans le paysage universitaire suisse en développant de nouvelles spécificités comme le master en développement international des affaires, le master en analyse financière ou encore, plus récemment, le master en journalisme, et en renforçant des domaines porteurs existants tels que la psychologie du travail et des organisations.

Afin d'assurer son développement sur des bases saines et durables, la Faculté des sciences économiques a décidé d'adopter le processus d'accréditation EQUIS (*European Quality Improvement System*) comme stratégie pour le long terme. Les facteurs-clés de ce processus sont un audit externe impartial et l'accès aux meilleures pratiques de gestion sur le plan international. Ce processus permettra à la Faculté de consolider ses acquis et d'identifier ses principaux besoins, notamment en matière d'encadrement et d'enseignement.

La **Faculté de théologie** détient sur le plan romand l'exclusivité de la formation en théologie pratique pour l'obtention du master permettant l'exercice du ministère pastoral, un des débouchés traditionnels de cette Faculté.

Son avenir ne saurait être envisagé en dehors de celui des Facultés de Lausanne et de Genève. Il lui appartiendra de préciser son rôle et sa mission au sein du partenariat que les rectorats du Triangle Azur sont en train de définir avec les facultés et autorités concernées. La Faculté de théologie de Neuchâtel bénéficie d'une tradition et de compétences qui lui permettront d'offrir en plus une formation de niveau master en culture du christianisme, domaine d'étude indispensable à la compréhension du monde actuel. Mieux connaître sa propre culture religieuse pour comprendre celles qui nous entourent : tel est l'enjeu d'un enseignement centré sur l'interprétation du christianisme. Cette formation pourra concerner des étudiants de plusieurs facultés, notamment de lettres et sciences humaines.

Enfin, Neuchâtel s'est acquis une grande renommée dans le domaine de la formation continue en théologie et ce rayonnement sera entretenu et développé, en collaboration avec les universités et facultés partenaires.

NB : Nous tenons à souligner que la présence relativement discrète de la Faculté de théologie dans les divers chapitres de ce Plan d'intentions tient uniquement au fait que la composition de son offre de formation est actuellement liée aux décisions qui seront prises prochainement dans le cadre des rectorats du Triangle Azur, et qui concerneront l'ensemble de la formation romande en théologie protestante.

3.4 Synthèse des projets et mesures

Le processus de consultation engagé en vue d'établir le Plan d'intentions a pris la forme d'un concours d'idées lancé auprès des facultés. Celles-ci se sont montrées particulièrement productives.

Ce sont plus de **120 propositions qui ont été adressées au rectorat** pour le 1^{er} août 2008.

Un tri a dû être opéré et **le rectorat a retenu 34 projets** dont :

- 21 engendrent un nouveau financement, parmi lesquels 7 avaient déjà été engagés dans une première vague de redéploiement sous le rectorat précédent ;
- 13 doivent être considérés comme des réorientations ou des reconfigurations réalisables pratiquement à coût neutre.

Par des réorganisations internes et des réorientations qui n'impliquent pas de coûts supplémentaires, l'Université de Neuchâtel montre qu'elle est capable d'une réflexion sur elle-même. De plus, parmi les nombreuses propositions qui n'ont pas donné lieu à un projet précis concernant un poste ou une filière d'étude, le rectorat a retenu les suggestions récurrentes dans les documents transmis par les facultés : elles concernent en particulier les conditions de la recherche, la visibilité des activités de l'Université et le renforcement de sa cohésion.

3.4.1 Enseignement et recherche

Cet objectif vise à assurer l'excellence et la compétitivité de l'enseignement et de la recherche, aux niveaux national et international. Pour le réaliser, l'Université prévoit de concrétiser dans les facultés un nombre important de projets, dont la liste détaillée est donnée dans l'annexe II.

Projets engendrant un financement

No de projet	Projets à financer	Mesures	FD	FLSH	FS	FSE	Société et économie
FD-1	Nouveau développement en droit de l'innovation	Création d'un poste de PE à 50% en droit de l'innovation	☐	☐	☐	☐	☐
FD-2	Nouveau développement en droit des migrations	Création d'un poste de PE à 50% en droit des migrations	☐	☐			☐
FD-3	Renforcement du droit international public	Création d'une chaire en droit international public (qui débutera à 75%)	☐				☐
FD-4	Renforcement du droit européen	Création d'un poste de PE à 50%	☐				☐
FD-5	Mise sur pied d'un centre interdisciplinaire en aménagement, mobilité, urbanisme et environnement	Création d'un poste de PE à 50% dans ces domaines, puis à 100% après validation et confirmation du projet	☐	☐	☐	☐	☐
FLSH-1	Renforcement de la logopédie	Création d'une 2 ^{ème} chaire en logopédie		☐		☐	☐
FLSH-2	Renforcement du master en sciences humaines et sociales	Création d'un poste de PASS en géographie politique		☐	☐		☐
FLSH-3	Renforcement du domaine des sciences de l'information et de la communication (SIC)	Création d'une 2 ^{ème} chaire en SIC		☐		☐	☐
FLSH-4	Coordination de l'enseignement et de la recherche au sein de la Maison des littératures	Création d'une chaire transversale en littératures		☐			☐
FS-1	Nouvelle offre d'un master interdisciplinaire à l'intersection entre la biologie et l'ethnologie	Création d'une chaire en écologie sociale		☐	☐		
FS-2	Amélioration du taux d'encadrement en biologie du comportement	Création d'une chaire transversale en physiologie et comportement			☐		
FS-3	Nouvelle offre d'une formation à définir (bachelor ou master) en ressources naturelles	Création d'une chaire en hydrochimie (par réorientation de 50% d'une succession + complément financier)		☐	☐	☐	☐
FS-5	Création d'un <i>Master of Advanced Studies</i> (MAS) en géothermie	Par nouvelle professeure ordinaire déjà nommée en août 2008			☐		☐
FS-8	Maintien de la 1 ^{ère} année de médecine à l'UniNE	Coûts à définir courant 2009 (non compris dans la planification actuelle)			☐		☐
FS-10	Renforcement du domaine « sol et eaux souterraines »	Création d'une chaire en biologie du sol			☐		
FSE-1	Elargissement de l'offre de formations en sciences économiques	Création d'un poste de PE à 75% (chaire transversale) + création de 6 CE				☐	☐
FSE-2	Création d'un master en économie appliquée	Création de 6 CE	☐		☐	☐	☐
FSE-3	Amélioration du taux d'encadrement des masters de la Faculté des sciences économiques	Création de 2 postes de MAss + création de 15 CE				☐	
FSE-6	Renforcement du domaine du développement international des affaires	Création d'un poste de PASS en publicité		☐		☐	☐
FSE-7	Renforcement de l'Académie du journalisme et des médias (AJM)	Création d'un poste de PE à 75% en journalisme et nouveaux médias		☐		☐	☐
FSE-8	Renforcement de l'Observatoire des PME	Création de 2 postes de MAss + ½ poste d'assistant				☐	☐

Projets de réorientation à coût neutre par réaffectation de ressources

No de projet	Projets de réorientation à coût neutre	Mesures	FD	FLSH	FS	FSE	Société et économie
UNI-1	Centre multimédia universitaire d'apprentissage des langues	---					
UNI-2	Etendre l'offre « Argumenter, écrire, convaincre » à toute l'Université	---					
FD-6	Développement du Centre de recherche sur les modes amiables et juridictionnels de règlement des conflits (CEMAJ)	Renforcement du secrétariat et des collaborations entre la Faculté et la formation continue					
FD-7	Développement du Centre de droit commercial, fiscal et de l'innovation (CCFI) par la création d'un MAS	Renforcement du secrétariat et des collaborations entre la Faculté et la formation continue					
FD-8	Développement du droit fiscal international par la création d'un <i>Executive MAS</i> ouvert aux économistes et juristes	---					
FD-9	Développement du Centre d'études des relations de travail (CERT)	Mise au point d'un nouvel enseignement en prévoyance professionnelle					
FLSH-5	Mise sur pied d'un enseignement en histoire du discours scientifique	---					
FS-4	Mise en route du <i>Master of Advanced Studies</i> (MAS) en hydrogéologie	Réorientation d'un poste de DR en hydrogéologie					
FS-6	Redéfinition de la physique neuchâteloise	Création de 2 postes de DR pour le Laboratoire temps-fréquence					
FS-7	Création d'un master en informatique commun entre les universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg (BeNeFri)	---					
FS-9	Avenir et redéfinition de la parasitologie neuchâteloise	---					
FSE-4	Poursuite du processus d'accréditation EQUIS	---					
FSE-5	Maintien des chaires dans les matières centrales pour les filières de la Faculté des sciences économiques	Chaires à repourvoir sur la période 2009-2012					

PE : professeur extraordinaire / PA : professeur assistant / MAss : maître-assistant / CE : charge d'enseignement

Les deux tableaux ci-dessus synthétisent les projets répondant à l'objectif Enseignement et recherche du Plan d'intentions, en les présentant dans l'ordre suivant : Faculté de droit, Faculté des lettres et sciences humaines, Faculté des sciences, Faculté des sciences économiques.

Le premier tableau regroupe les projets qui requièrent un financement, le second les projets à coût neutre. La faculté porteuse d'un projet est signalée par un cercle grisé ; les interactions du projet avec les autres facultés ou avec la société et l'économie par un cercle blanc.

On relèvera avec intérêt que la plupart des projets sont en relation avec la société et le monde de l'économie, et intègrent une dimension interdisciplinaire ou interfacultaire.

3.4.2 **Formation et société**

Cet objectif vise à favoriser des formations de haut niveau et pluridisciplinaires afin de répondre aux besoins de la société actuelle et d'anticiper ceux de la société de demain.

Les études en **Faculté de droit** forment au raisonnement juridique, au maniement des textes et sensibilisent aux valeurs qui fondent nos sociétés. La Faculté de droit propose un bachelor en droit qui offre une formation de base, uniforme et homogène, et deux masters fortement orientés vers les besoins de la société. L'un de ces masters comprend six orientations, uniques en Suisse pour certaines :

- professions judiciaires
- droit de la santé et des biotechnologies
- droit du sport
- droit des affaires, droit fiscal et de l'innovation
- droit public
- droit international et européen

Le second, généraliste, est bilingue et délivré en commun avec l'Université de Lucerne.

La **Faculté des lettres et sciences humaines** aspire à prodiguer à ses étudiants une formation de qualité dans des conditions d'études favorables. Les formations offertes visent à initier les étudiants aux procédures de l'enquête scientifique, à la créativité et l'élégance intellectuelles, à l'exercice du jugement et de l'analyse, enfin à la maîtrise de l'expression orale et écrite ; elles favorisent ainsi leur entrée sur le marché du travail. Par ailleurs, elles traduisent une volonté de fournir à la société des citoyens engagés. Enfin, la Faculté réfléchit de manière systématique, dans une perspective historique et actuelle, à la place de l'Université dans la région, notamment à travers l'écriture de son histoire, bientôt centenaire.

La **Faculté des sciences**, lors de son passage au système Bologne en 2003, a eu le souci de répondre aux besoins de la société actuelle en mettant sur pied des formations de bachelor de qualité et des masters pointus. Ses filières actuelles en biologie ainsi qu'en hydrogéologie sont très pertinentes dans le cadre de défis sociétaux comme la gestion durable des ressources, l'énergie renouvelable ou la protection de la biodiversité. Par ailleurs, la Faculté a mis sur pied en 2004 deux filières pluridisciplinaires inédites en Suisse : un bachelor en biologie et ethnologie et un master en biogéosciences, des formations qui remportent un vif succès car elles répondent parfaitement aux enjeux transversaux de la modernité.

La **Faculté des sciences économiques** assure la formation des décideurs d'entreprises et des acteurs des services publics du futur, en proposant des cours appliqués de niveau technique élevé et reposant sur une base scientifique robuste.

La formation en Faculté des sciences économiques consiste en un bachelor généraliste en sciences économiques, offrant un fondement solide pour l'entrée sur le marché du travail aussi bien que pour la poursuite de la formation académique.

La Faculté a organisé des masters ciblés qui assurent l'accès aux postes de plus haut niveau de décision dans les entreprises ou institutions de service public. Ces masters préparent aussi à la carrière académique dans les domaines de l'analyse financière, du développement international des affaires, de l'économie publique, de la psychologie du travail et des organisations, de la statistique ou des systèmes d'information. Dans le cadre de l'Académie du journalisme et des médias (AJM), la Faculté a instauré un master professionnalisant pour répondre aux besoins actuels des entreprises de médias en matière de journalisme, de gestion et de nouvelles technologies.

3.4.3 Attractivité des filières de l'Université de Neuchâtel

Par ses formations et par la qualité des conditions qu'elle offre à ses étudiants, l'Université de Neuchâtel dispose de nombreux atouts pour accroître son attractivité.

En **Faculté de droit**, l'augmentation raisonnée du nombre d'étudiants est un objectif affiché qui dépend très clairement de l'adéquation des cours proposés aux attentes des étudiants et de la société, ainsi que de la réputation scientifique et de la qualité de l'enseignement.

Le niveau de formation du bachelor est excellent : le taux d'encadrement, la qualité de l'enseignement, le suivi personnalisé des étudiants, le contact facilité avec les assistants contribuent à créer l'environnement privilégié dont bénéficient nos étudiants.

Les séminaires thématiques, les cours interdisciplinaires et interactifs ainsi que la participation fréquente d'experts assurent un enseignement diversifié et enrichi d'exemples concrets.

La **Faculté des lettres et sciences humaines** compte un nombre d'étudiants relativement élevé : environ 1700 y sont inscrits, toutes voies d'études confondues. Elle ne cherche pas à augmenter cet effectif de manière substantielle, sachant que la prise en charge d'un plus grand nombre d'étudiants impliquerait l'engagement de moyens importants.

En bachelor tout particulièrement, la vocation de la FLSH reste celle d'une faculté généraliste, qui ne tend pas à se spécialiser. Elle propose de ne pas abandonner les disciplines à effectifs restreints (français médiéval et parlers gallo-romans, par exemple), mais de repenser l'offre de formation en collaboration avec les universités romandes. Par ailleurs, la Faculté forme de nombreux futurs enseignants du secondaire. Cette mission lui tient à cœur, aussi s'engage-t-elle à maintenir un haut niveau de qualité dans les branches traditionnelles – géographie, histoire, langues et littératures, philosophie – de l'enseignement public.

En master, la Faculté offre neuf spécialisations qu'elle souhaite consolider, plutôt que de lancer de nouvelles formations au cours des quatre prochaines années. Elle peut également se targuer d'avoir mis sur pied une offre pluri- et interdisciplinaire dans les masters en littératures, en sciences du langage et de la communication et en sciences humaines et sociales. Elle partage enfin, avec l'Université de Genève, le privilège d'offrir un master spécialisé en logopédie.

La **Faculté des sciences**, suite à sa profonde restructuration, doit s'employer à consolider les filières les mieux fréquentées : bachelor et master en biologie, bachelor en mathématiques, bachelor pluridisciplinaire en biologie et ethnologie. La Faculté entend créer en outre de nouvelles filières attractives – bachelor en ressources naturelles, master en écologie sociale, master en hydrogéologie et une formation dans le domaine des ressources naturelles – qui devraient compenser, à moyen terme, les pertes d'effectifs dues à la fermeture des filières en géologie, physique et microtechnique. Par son choix de masters, la Faculté se positionne dans des domaines porteurs qui correspondent à ses thèmes d'excellence. Ces formations attirent de nombreux étudiants, y compris un pourcentage important d'étudiants étrangers. C'est le cas en particulier du master en hydrogéologie et du master en informatique. Le master en biologie des parasites et éco-éthologie a d'ores et déjà acquis une solide réputation. Quant au master en biogéosciences, il est une valeur sûre car unique en Suisse de par son caractère pluridisciplinaire, à l'intersection entre la biologie et la géologie.

En **Faculté des sciences économiques**, durant les quatre ans à venir, le processus EQUIS permettra à la Faculté de consolider ses acquis et d'identifier ses principaux besoins, notamment en matière de nouvelles chaires à créer. Dans le cas, certes peu probable, où l'évaluation EQUIS mettrait en lumière des lacunes telles que les remèdes suggérés s'avéreraient financièrement trop lourds, la Faculté est prête à envisager

d'autres solutions, tout en maintenant en place, et à tout prix, les structures et les procédures élaborées au cours du processus. La remarquable croissance du nombre d'étudiants ces dernières années incite la Faculté à poursuivre ses efforts d'encadrement, afin que son attractivité soit maintenue.

Quelques données chiffrées sur les effectifs estudiantins à l'Université de Neuchâtel et leur évolution sur les quatre dernières années se trouvent dans l'annexe IV.

3.4.4 Identité et cohésion

L'objectif visé est de développer l'identité de l'Université, et de renforcer la cohésion de sa communauté.

En **Faculté de droit**, les projets novateurs et créations de chaires ont pour but de consolider les instituts et centres de compétences les plus fortement liés aux attentes de la société :

- Centre de recherche sur les modes amiables et juridictionnels de gestion des conflits (CEMAJ)
- Centre d'études des relations de travail (CERT)
- Centre interdisciplinaire sur la mobilité et l'urbanisme (CIMU)
- Centre de droit commercial, de droit fiscal et de l'innovation (CCFI)
- Institut de droit de la santé (IDS)
- Centre international d'étude du sport (CIES)

La Faculté de droit entend également confirmer le succès des domaines constitutifs de son identité, soit le droit de la santé, le droit du sport, le master bilingue en collaboration avec l'Université de Lucerne et le certificat d'études approfondies (CAS) en magistrature.

La **Faculté des lettres et sciences humaines** bénéficie de tous les avantages propres à une petite université, qui assurent une bonne qualité de vie professionnelle. Elle souhaite poursuivre et améliorer la collaboration des instituts dans le cadre des Maisons, grâce à l'élaboration de projets transversaux. Cette dynamique d'intégration suppose une augmentation du soutien administratif et une clarification du statut juridique des Maisons, afin que leur identité, leur cohérence et leur visibilité soient assurées au sein de la Faculté.

Attentive à faire valoir l'histoire de l'Université, la FLSH se préoccupe de la conservation des archives de l'institution : ce souci relève d'une raison patrimoniale. La conservation des archives nécessite un effort particulier dans le classement et le conditionnement de toutes les traces que l'Université laissera à la postérité. A ce titre, est requis l'engagement d'un personnel spécialisé apte à opérer ce travail et à mettre cette documentation à la disposition du public.

Un projet prioritaire pour profiler la Faculté : un pôle de recherche en français

Le domaine des sciences du langage et de la communication constitue l'une des forces et des spécificités de la FLSH : il inclut les champs de la linguistique française, générale et appliquée, de la logopédie, de la dialectologie, des sciences de l'information, du français langue étrangère, de la littérature française, de la psychologie et des sciences de l'éducation. Dans ce but, le rectorat et le décanat de la FLSH appuient l'élaboration d'un projet de Pôle de recherche national (NCCR) portant le titre provisoire de « Nouveaux territoires du français : patrimoine langagier et usages mondialisés », qui sera soumis au FNS.

Le projet est construit autour d'axes interdisciplinaires concernant la description du français et de ses variantes, l'histoire et l'ethnographie de la langue et des dialectes, les apprentissages linguistiques dans le contexte des flux migratoires, les écritures littéraires de la migration, les politiques linguistiques et la sociologie politique des institutions.

Il s'appuiera sur un réseau de collaborations nationales et internationales et permettra de renforcer les liens qui associent l'Université, les HEPs, l'IRDP et la Délégation à la langue française, qui sont à la fois des partenaires privilégiés dans les domaines de recherche concernés, et des lieux de transfert pour les connaissances élaborées et les résultats obtenus.

La **Faculté des sciences**, quant à elle, souhaite regrouper ses six instituts en quatre grandes entités d'enseignement, de recherche et de services qui engendreront de nouvelles synergies inter- et extra-facultaires. Ces entités pourraient se définir comme suit (dénominations provisoires) :

- institut des interactions du vivant (actuel institut de biologie et certains de ses laboratoires)
- institut du sol et des eaux souterraines (actuels instituts de géologie et hydrogéologie, et certains laboratoires de biologie)
- institut de mathématiques et informatique
- institut de chimie et physique comprenant deux centres de recherche (chimie ; temps-fréquence).

Cette organisation permettra de donner une plus grande visibilité à la Faculté, de mettre en valeur ses thématiques propres et d'intégrer les instituts à taille réduite. La Faculté travaillera à faire interagir les sciences de base avec les autres domaines.

Cette vision intégrative sera réalisée par un renforcement des pôles d'excellence existants, par la création de nouvelles chaires ainsi que par un renforcement du corps intermédiaire. Les nouvelles chaires proposées concernent des champs d'études originaux, à l'intersection entre plusieurs disciplines, permettant de nouer des liens avec d'autres facultés.

En **Faculté des sciences économiques**, la rénovation des programmes et le rétablissement de la cohésion interne ont assuré le redressement de la Faculté. Le maintien de la cohésion dans le respect des diversités constitue donc un objectif primordial de la FSE sur le long terme. La Faculté s'est recentrée autour des sciences de la gestion et la mise sur pied de masters au profil clairement identifiable. Chaque institut, avec ses spécificités, est intégré dans une vision commune afin de promouvoir la visibilité de la Faculté. Pour souligner sa volonté de s'impliquer dans la collectivité, la FSE favorise les contacts avec l'économie et les institutions locales ainsi qu'avec les sociétés d'alumni (SNSSES). A l'avenir, la FSE désire encore affiner son image – notamment par un changement de nom – et renforcer ses liens avec la société, par l'organisation de manifestations diverses. Par ailleurs, elle souhaite à terme être dotée d'un bâtiment propre soulignant son identité : le regroupement de l'ensemble de la Faculté au sein du bâtiment A.-L. Breguet 2 (ancien IMT) semble constituer la solution idéale.

4 Offre de formation et planification des ressources

4.1 Nouvelles filières prévues dans le Plan d'intentions

L'offre de formation de l'Université de Neuchâtel est à la fois vaste et cohérente. Elle est présentée en annexe III de manière exhaustive.

A noter qu'il est possible, dans le cadre de plusieurs des filières, de suivre des modules ou piliers de formation dans deux facultés.

Les filières suivantes figurent comme projets dans le présent Plan d'intentions et seront ouvertes prochainement :

Faculté de droit

- *Executive Master of Advanced Studies* en droit fiscal international
- *Master of Advanced Studies (MAS)* en droit commercial, fiscal et de l'innovation

Faculté des sciences

- Nouvelle formation dans le domaine des ressources naturelles (bachelor ou master à définir)
- Maîtrise universitaire à l'intersection entre la biologie et l'ethnologie (y compris écologie sociale)
- *Master of Advanced Studies (MAS) in Hydrogeology*
- *Master of Advanced Studies (MAS) in Geothermy*

Faculté des sciences économiques

- Master en économie appliquée

Faculté de théologie : offre nouvelle en préparation (voir point 3.3)

NB : les intitulés de ces filières pourront encore évoluer.

4.2 Ressources humaines

La totalité de l'offre de formation suppose un ensemble de ressources humaines que nous avons évalué dans un tableau qui précise l'effectif en EPT (équivalent plein temps) à financer par le budget de l'Etat et la Confédération entre l'année académique 2008-2009 et l'année académique 2012-2013 :

- la première colonne fournit une projection de l'état actuel au 1^{er} janvier 2009 ;
- les colonnes suivantes indiquent les nouveaux postes académiques pour chaque année ;
- la dernière colonne fixe l'image au terme de l'année académique 2012-2013 avec indication de la variation en pour-cent par rapport à l'état projeté au 1^{er} janvier 2009.

Ressources humaines (EPT) pour les années académiques 2008-2009 à 2012-2013, à partir des données de base du 01.01.2008 et projetées au 01.01.2009. Ce tableau ne comprend pas les effectifs de l'Institut de microtechnique, des assistants en physique, ni ceux du domaine central.

		Total	Nouveaux postes académiques par année					Total	
Faculté	Catégorie	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013	Différence 2009-2013	
FD	Administratif, technique et bibliothécaire	6.10					6.10		
	Corps intermédiaire supérieur	0.80					0.80		
	Corps intermédiaire	17.80	2.50	0.50			20.80		
	Corps professoral	11.80	2.50	0.50			14.80		
Total FD		36.50	5.00	1.00	0.00	0.00	42.50	+ 16%	
FLSH	Administratif, technique et bibliothécaire	17.00					17.00		
	Corps intermédiaire supérieur	17.70					17.70		
	Corps intermédiaire	50.10		1.00			51.10		
	Corps professoral	46.00	2.00	2.00			50.00		
Total FLSH		130.80	2.00	3.00	0.00	0.00	135.80	+ 4%	
FS	Administratif, technique et bibliothécaire	39.60					39.60		
	Corps intermédiaire supérieur	3.40					3.40		
	Corps intermédiaire	57.40	3.00				60.40		
	Corps professoral	31.40	2.50	2.00			35.90		
Total FS		131.80	5.50	2.00	0.00	0.00	139.30	+ 6%	
FSE	Administratif, technique et bibliothécaire	8.10					8.10		
	Corps intermédiaire supérieur	5.70	2.50				8.20		
	Corps intermédiaire	21.40	6.50	1.00			28.90		
	Corps professoral	16.00	1.50				17.50		
Total FSE		51.20	10.50	1.00	0.00	0.00	62.70	+ 22%	
FT	Administratif, technique et bibliothécaire	0.60					0.60		
	Corps intermédiaire supérieur	0.30					0.30		
	Corps intermédiaire	4.00					4.00		
	Corps professoral	4.00					4.00		
Total FT		8.90	0.00	0.00	0.00	0.00	8.90	+ 0%	
Total		359.20	23.00	7.00	0.00	0.00	389.20	+ 8%	

Corps intermédiaire supérieur :
Corps intermédiaire :

chargé de cours, chargé d'enseignement, lecteur maître de sport, post-doctorant, maître-assistant, doctorant FNS, assistant (licencié, doctorant), collaborateur scientifique
professeur ordinaire, professeur extraordinaire, professeur ILCF, professeur assistant, directeur de recherche

4.3 Cadre financier

Pour l'essentiel (77%), l'augmentation des charges de l'enveloppe que l'Etat accorde à l'Université concerne les charges salariales liées aux ressources humaines décrites dans le chapitre précédent. Toutefois, il faut noter qu'à chaque chaire ou poste créé correspond un certain montant de BSM.

Le tableau qui suit présente les enveloppes prévisionnelles pour chacun des exercices 2009 à 2012. Il est important de remarquer que le budget 2009 inclut les amortissements (CHF 5.7 millions) et l'indexation des salaires (4.5%) tandis que les budgets 2010, 2011 et 2012 supposent des amortissements constants et ne tiennent pas compte d'une augmentation statutaire ou de l'indexation des salaires. Les recettes sont également supposées constantes pour ces exercices.

Le budget 2009 est détaillé. Il comprend les postes suivants de l'année académique 2008-2009 : 1 professeur ordinaire (PO) en sciences de l'éducation, 1 PO en histoire, 0.5 professeur assistant (PAss) en dialectologie, 1 PO en archéologie, 1 PO en géothermie, 1 PO en écologie microbienne, 1 PO en finance d'entreprise et 1 PAss en publicité.

L'exercice 2010 comprend des montants provenant de mises au concours faites durant l'exercice 2009 mais il ne tient naturellement pas compte de ceux qu'engendreront les mises au concours de cette année-là et qui n'auront une incidence financière qu'à partir de 2011. Ces décalages sont liés à la longueur des procédures de nomination et à l'entrée en fonction effective des professeurs.

Enfin, il convient de mettre en évidence le fait que, à amortissement constant et sans indexation des salaires, les exercices 2009 et 2010 prévoient une charge nette annuelle stable de CHF 51 millions. Une augmentation de CHF 995'900.- sera cependant nécessaire pour chacun des exercices 2011 et 2012, portant le budget de ces années-là à environ CHF 52 millions.

NB : les enveloppes budgétaires présentées pour les années 2009 à 2012 ne comprennent pas les crédits d'engagement pour les équipements. Ceux-ci font l'objet d'une demande ad hoc tous les quatre ans au Grand Conseil. La tranche actuelle se terminera en 2010 et la suivante portera sur les années 2011 à 2014.

Budget prévisionnel pour la période quadriennale 2009-2012

EXERCICE 2009	CHF
Charge nette 2009	51'000'000
Dans cette charge nette sont compris les points suivants :	
- amortissements	5'700'000
- pour rappel : indexation des salaires 4.5%	
Augmentation de BSM liée aux nouveaux développements ci-dessous	290'000
Nouvelles chaires :	Coût annualisé
<i>Faculté de droit</i>	
Urbanisme et mobilité (0.5 PE, 0.5 ass)	143'000
Droit international public (1 PO, 1 ass)	286'000
Droit des migrations (0.5 PE, 0.5 ass)	143'000
Start-up et innovation (0.5 PE, 0.5 ass)	143'000
<i>Faculté des lettres et sciences humaines</i>	
Logopédie (1 PO)	202'000
Géographie (1 PAss)	177'500
<i>Faculté des sciences</i>	
Ecologie sociale (1 PO, 1 ass)	286'000
Complément pour la chaire d'hydrochimie (0.5 PO)	101'000
Biologie du sol (1 PO, 2 ass)	370'000
<i>Faculté des sciences économiques</i>	
Renforcement de l'offre de formations (0.75 PE, 6 CE, 1 ass)	311'100
Economie appliquée (6 CE)	75'600
Recherche et encadrement (2 MAss, 15 CE)	459'000
Observatoire des PME (2 MAss, 0.5 ass)	312'000
Académie du journalisme et des médias (0.75 PE, 1 ass)	235'500
Sous-total des coûts des nouvelles chaires 2009, avec incidence financière sur la charge nette 2009	3'534'700

Budget prévisionnel pour la période quadriennale 2009-2012 (suite)

EXERCICE 2010	CHF
La charge nette 2010 est égale à la charge nette 2009	51'000'000
Nouvelles chaires :	Coût annualisé
<i>Faculté de droit</i>	
Droit européen (50% PE, 50% ass)	143'000
<i>Faculté des lettres et sciences humaines</i>	
Littératures (1 PO, 1 ass)	286'000
Sciences de l'information et de la communication (1 PO)	202'000
<i>Faculté des sciences</i>	
Laboratoire temps-fréquence (complément de 1 DR)	20'000
Physiologie et comportement (1 PO)	202'000
<i>Faculté des sciences économiques</i>	
Statistiques (1 MAss)	135'000
Sous-total des coûts de nouvelles chaires 2010, mais avec incidence financière sur la charge nette 2011	988'000

EXERCICE 2011	CHF
Sans augmentation des amortissements et sans l'indexation et /ou l'augmentation statutaires des salaires, à recettes constantes	
Dans cette charge nette 2011 sont compris les points suivants :	
- la charge nette 2010	51'000'000
- ajout des coûts des nouvelles chaires 2010	988'000
Total de la charge nette 2011	51'988'000

EXERCICE 2012	CHF
La charge nette 2012 est égale à la charge nette 2011	51'988'000
Total de la charge nette 2012	51'988'000

ass : assistant / CE : charge d'enseignement / DR : directeur de recherche / MAss : maître-assistant / PO :
professeur ordinaire = chaire / PE : professeur extraordinaire / PAss : professeur assistant

5 Partenariats scientifiques : réseaux et transferts

5.1 Réseaux interuniversitaires

Les facultés entretiennent des relations serrées avec d'autres universités, suisses et étrangères. L'établissement de tels réseaux et collaborations contribue à assurer la visibilité de l'Université de Neuchâtel sur le plan international en lui permettant d'ajouter à son rayonnement propre celui d'autres hautes écoles.

Un important tissu de relations

L'Université de Neuchâtel a conclu des conventions de mobilité avec des universités de nombreux pays : Australie, Colombie, Mexique, Etats-Unis, Pologne, Canada, Turquie et Russie. A ces relations institutionnelles qui portent sur l'enseignement et la recherche, il convient d'ajouter les programmes d'échange ERASMUS, qui permettent aux étudiants de fréquenter une université européenne pendant un ou deux semestres. Actuellement, l'Université de Neuchâtel compte environ 140 programmes de ce type, qui concernent toutes les facultés.

Sur le plan suisse, les collaborations sont intenses et nombreuses. Les rectorats des universités du Triangle Azur (Genève-Lausanne-Neuchâtel) cultivent des liens étroits et ont notamment établi des diplômes conjoints. L'Université de Neuchâtel joue aussi pleinement son rôle dans le cadre de la CUSO (programmes doctoraux), au sein du réseau BeNeFri (programmes et diplômes communs) et en pédagogie universitaire avec les universités romandes et l'EPFL. A ces collaborations s'ajoutent celles établies avec les Universités de Berne, de Lausanne et de Zurich dans le cadre du PCI « Move » (MAPS), de la Suisse italienne, de Bâle, Zurich, Lucerne (master bilingue en droit), l'IDHEAP (master en administration publique) et la Swiss School of Public Health (SSPH+). En outre, le Pôle de recherche national « Survie des plantes » concerne plusieurs universités et le partenariat des facultés de théologie protestante a mis en place des masters communs.

A cette liste, qui pourrait être précisée, il convient d'ajouter les collaborations avec la HEP-BEJUNE dans le cadre du Certificat préparatoire à la formation des enseignants (CPFE) et avec la HE-Arc, la participation au programme Euresearch, au consortium Alliance (transfert de technologies). L'Université de Neuchâtel collabore aux groupes de travail de la CRUS, notamment pour ce qui concerne la mise en place du système de Bologne, et aux travaux conduits au sein de la KHS (conférence des secrétaires généraux), qui permettent de coordonner bon nombre d'actions sur le plan opérationnel.

Collaboration et complémentarité

La politique universitaire suisse va être redéfinie dans la nouvelle loi d'aide aux hautes écoles (LAHE). Celle-ci stipule la nécessaire collaboration et la complémentarité entre toutes les catégories de hautes écoles : Universités, EPF, HES et HEP. Ces liens devront être précisés et développés, sans confusion des rôles, tant au plan institutionnel qu'en ce qui concerne l'enseignement et la recherche. L'Université de Neuchâtel est donc amenée à se développer dans ce contexte à la fois stimulant et concurrentiel, destiné à garantir un très haut niveau de formation. C'est ainsi qu'elle jouera pleinement son rôle au sein du Triangle Azur et du réseau BeNeFri, comme dans ses relations avec la HE-Arc (notamment en sciences appliquées et muséologie) et avec la HEP-BEJUNE. Une utilisation optimale des ressources suppose le partage des compétences et la définition de spécialités dans la réorganisation du portefeuille.

5.2 Transferts de technologies et de connaissances

Pour atteindre les objectifs fixés par la valorisation de la recherche telle qu'elle est conçue par le nouveau rectorat, nous mettrons en œuvre un certain nombre de mesures concrètes :

- la définition d'une politique et l'adoption d'une stratégie en matière de transfert de connaissances, destinées à fixer le cadre dans lequel doivent s'effectuer les échanges avec le monde extérieur ;
- l'adaptation de certains règlements internes dans le but de définir clairement et à la satisfaction de tous les questions de la titularité des droits sur les créations et de leurs modalités d'utilisation, en assurant notamment le retour d'une part importante des revenus générés au groupe de recherche et aux chercheurs qui sont à l'origine des connaissances transférées ;
- l'augmentation de l'appui offert aux professeurs par le service de transfert de technologies, qui s'occupe de faciliter leurs démarches lors de la négociation et de l'élaboration de contrats, et de prévoir des stratégies d'utilisation des droits de propriété intellectuelle sur les résultats de leurs recherches ;
- l'augmentation de la visibilité des activités de transfert de technologies de l'Université : à l'intérieur de l'institution, en sensibilisant les professeurs et les chercheurs aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer en la matière et aux solutions qui peuvent leur être apportées ; ainsi qu'à l'extérieur de l'Université, en créant par exemple une bourse des connaissances et résultats de recherches susceptibles de trouver preneur et d'être transmis à la société ;
- l'augmentation de l'appui aux transferts de connaissances et de valeurs non purement techniques, en aidant les professeurs à prendre à temps les mesures nécessaires pour que le développement de leurs activités ne soit pas entravé par des obstacles juridiques inattendus liés par exemple à la mise en œuvre de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Les Programmes-cadres de l'Union européenne (PC)

La participation aux programmes-cadres de recherche et développement de l'Union européenne (PC), qui bénéficient d'une forte participation du secteur industriel, est une des manières de contribuer au transfert de technologies et de connaissances.

En Suisse, les PC sont devenus le deuxième instrument de financement le plus important de la Recherche et Développement (CHF 350 Mio en moyenne par année pour le septième PC), le premier étant le FNS (CHF 497 millions en 2007). L'Université de Neuchâtel consentira des efforts pour obtenir une partie de cette manne, proportionnellement à sa taille et à son excellence dans la recherche.

L'Université de Neuchâtel et les PC : passé et avenir

Dans le sixième programme-cadre, l'Université a participé à 27 projets européens pour un total de CHF 12.5 Mio de subventions. Afin de donner aux chercheurs de l'Université un meilleur appui pour leur participation aux PC, le bureau régional de l'association Euresearch a été intégré à l'Université en octobre 2005. Il verra son effectif augmenter d'un collaborateur à 50% à partir de novembre 2008. Ces ressources supplémentaires seront utilisées entre autres pour :

- mieux informer, stimuler et motiver les chercheurs à participer aux PC ;
- entourer les chercheurs dans le montage et la rédaction des projets, particulièrement pour la partie administrative, juridique et financière ;
- accompagner les chercheurs dans la gestion du projet et l'établissement des rapports financiers.

Les prestations d'encouragement du Fonds européen de l'Université de Neuchâtel (FEUN) ont été augmentées en septembre 2008, afin d'atteindre le seuil financier requis pour se lancer dans l'aventure de la recherche européenne.

5.3 Autres collaborations régionales

En plus de son réseau de relations interuniversitaires et de ses activités de transferts de technologies et de connaissances, tout particulièrement au niveau européen, l'Université de Neuchâtel entretient d'importantes collaborations régionales. Elles contribuent au rôle que l'Université peut et doit jouer au sein d'une région dont le dynamisme scientifique et culturel constitue un fleuron. Ainsi en va-t-il de la participation de l'Université aux activités du Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN) qui abrite l'Institut d'ethnologie, du Musée international de l'horlogerie (MIH) qui accueille des chercheurs de l'Université, du Jardin botanique qui entretient des liens privilégiés avec l'Institut de biologie, du Mycorama où un directeur de recherche est impliqué, du Centre suisse de cartographie de la faune (CSCF), de l'Office fédéral de la statistique (OFS), avec lequel une convention vient d'être renouvelée. De son côté, le Laténium, musée de réputation internationale, est dirigé par un professeur associé de l'Université, ce qui permet d'établir le lien nécessaire entre la formation académique en archéologie, la muséologie et la pratique des fouilles.

Les facultés s'engagent de manière régulière dans des activités liées à la collectivité auprès des écoles, à travers des manifestations culturelles et des recherches-action dans les Villes de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Locle.

Enfin, l'Université fournit des prestations en nature à d'autres organismes et entités, notamment à l'Etat, aux villes, aux écoles et au CSEM, en matière de technologie et systèmes d'information.

6 Communication et promotion

Formant les deux volets d'une politique efficace de visibilité, la communication et la promotion comprennent deux secteurs distincts et complémentaires.

6.1 Presse et communication

Le service de presse et communication assure l'information tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université, à laquelle il donne une visibilité et dont il manifeste la présence. Avec des moyens modernes et performants, il contribue au développement de l'image de l'Université, de son corps professoral et de son offre de formation. Des relations intenses et régulières avec tous les médias permettent la mise en évidence des résultats de la recherche. Par l'entretien de réseaux avec le monde politique et scientifique, la mise à disposition de documents, la diffusion de communiqués, l'organisation de conférences de presse ou la production de dossiers et de films, le service de presse et communication diffuse le message et l'image de l'Université à tous les publics. Ces efforts seront poursuivis.

6.2 Promotion et développement

Soucieuse d'affermir la promotion des filières de formation et de développer ses actions de marketing en collaboration avec les facultés, l'Université vient de créer un nouveau service centré sur un objectif de « vente » de l'Université. Ce service est chargé de promouvoir les secteurs « partenariat-privé-public » (PPP), la recherche de fonds (*fundraising*) et les relations internationales de l'institution. Dans le cadre de la restructuration des services centraux de l'Université, le service de promotion et développement vise à dynamiser le marketing en collaboration avec les facultés et à penser de nouvelles stratégies dans son domaine en précisant le rôle de chaque partenaire. Une de ses missions portera par exemple sur le renouvellement des sites web de l'Université.

La nouvelle responsable de ce service devra assumer la conception et la mise en œuvre active de recherche de fonds privés, notamment à travers un réseau d'alumni. Ces démarches devront amorcer une politique adéquate de financement externe.

7 Gouvernance

Pour optimiser la gouvernance, trois valeurs cardinales guideront le rectorat : responsabiliser, accompagner et motiver.

7.1 Autonomie de gestion

Mode de gestion

La LU laisse une grande autonomie à l'Université dans le choix de ses modes de gestion. Le rectorat élabore la politique générale de l'Université et le recteur ou la rectrice en assure la direction. A ce titre, il ou elle s'entoure des cadres administratifs nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et peut désigner des délégués pour des tâches particulières (art. 22 LU). Les facultés s'organisent elles-mêmes dans le cadre des dispositions légales et réglementaires.

Conformément à la loi, le rectorat comprend le recteur ou la rectrice, qui le préside, et deux ou trois vice-recteurs ou vice-rectrices dont les dicastères sont définis par le recteur ou la rectrice d'entente avec les intéressés. Le secrétaire général de l'Université assiste aux séances du rectorat avec voix consultative (art. 16 LU). Outre le rectorat et les secteurs qui dépendent directement de lui, le domaine central comprend des unités administratives et techniques organisées en services et regroupées dans deux départements. Des séances régulières de coordination avec le recteur ou la rectrice, le secrétaire général et les directeurs de département permettent d'assurer le bon fonctionnement opérationnel de l'Université.

Autonomie souhaitée dans la nomination du corps professoral

Actuellement, le corps professoral est nommé par le Conseil d'Etat sur proposition de l'Université. La procédure de nomination est longue et complexe, car elle exige une importante réflexion dans la définition des profils et fait appel à de nombreuses expertises internes et externes. Une nouvelle réglementation a été mise en place en 2005, laquelle soumet l'ensemble de la procédure au contrôle d'une commission présidée par le chef du SHER. Pour la confirmation des nominations après une première période de quatre ans, un règlement ad hoc et un guide d'évaluation ont été mis au point, qui permettent d'assurer la meilleure objectivité possible dans la conduite du processus.

Tant sur le plan de la recherche que sur celui de l'enseignement, la définition et la repourvue des chaires constituent un élément central de la qualité de l'institution. Dès lors, et vu la responsabilité que l'Université prend dans la définition des postes et l'engagement des titulaires, il paraîtrait logique de confier au rectorat la compétence de nommer le corps professoral. Cette pratique, qui existe dans d'autres universités – par exemple à Lausanne –, allègerait le processus et, surtout, le rendrait plus souple, notamment en permettant dans certains cas les procédures par voie d'appel. Dans le contexte actuel, les candidats aux postes de professeur se trouvent dans une position où ils peuvent faire jouer la concurrence entre les hautes écoles qui cherchent à s'attacher leurs services. Il convient donc de pouvoir agir rapidement et de disposer, dans le cadre de la loi, d'une certaine marge de manœuvre dans les conditions d'engagement que l'on peut proposer aux candidats les plus brillants. Dans cette perspective, le passage actuellement obligé par un arrêté du Conseil d'Etat constitue une entrave au dynamisme dont l'Université doit pouvoir faire preuve. Une nomination par le rectorat aurait de surcroît l'avantage de libérer l'autorité cantonale de la gestion de cas parfois délicats.

Une planification budgétaire quadriennale

Les moyens financiers constituent le moteur de la gestion de l'Université. Actuellement, les budgets de l'Alma mater sont intégrés, sous forme d'enveloppe en charge nette, au budget annuel de l'Etat. La gestion de projets sur le long terme serait plus efficace et rationnelle si elle était accompagnée d'une planification budgétaire quadriennale, correspondant à la période du Mandat d'objectifs. Des mécanismes devraient être prévus

afin de réguler les écarts trop importants qui pourraient survenir dans la politique salariale. Cela supposerait la possibilité de constituer des fonds de réserve et des reports d'exercices permettant une planification optimale des dépenses.

7.2 Organisation du domaine central

L'option prise a été de renforcer l'aspect académique de la gouvernance au niveau du domaine central et de préciser certaines missions, notamment en matière de promotion et développement.

Au sein du rectorat, trois secteurs sont privilégiés par rapport aux missions fondamentales de l'Université : l'enseignement, la qualité, la valorisation de la recherche. En conséquence, on a fait le choix de trois vice-recteur et vice-rectrices, appuyés chacun par un conseiller. Le domaine du rectorat bénéficie en outre d'un secrétariat et de trois services essentiels à son fonctionnement et à son rayonnement : conseil juridique, presse et communication, promotion et développement.

Outre l'assistance qu'il apporte au rectorat et aux facultés, le secrétaire général coordonne les activités suivantes : service social, égalité des chances, formation continue et Université du 3^{ème} âge.

Le Département des infrastructures constitue un dicastère dépendant directement de la rectrice. Il regroupe tous les services qui garantissent à la communauté universitaire ce dont elle a besoin, notamment le service des immatriculations et de la mobilité, dont la gestion requiert d'importants moyens techniques.

Le Département des finances et des ressources humaines assure des tâches évidemment cruciales et constitue un dicastère dépendant directement de la rectrice.

7.3 Département des finances et ressources humaines

Le service administratif a pour mission d'offrir, dans le domaine des ressources humaines et des finances, un support de qualité pour la gestion courante de l'Université, dans le respect des bases légales, des règlements et des directives. Son souci de proximité et de fiabilité est permanent.

La gestion des ressources humaines et financières est bien maîtrisée. Pour la sixième année consécutive, le budget a été respecté. Ce succès est essentiellement dû à un effort soutenu d'amélioration, qui implique la professionnalisation des prestations administratives et une vision systémique des processus. Afin de satisfaire aux besoins administratifs du rectorat, des facultés et des instituts, le service administratif a recherché et développé des effets de synergie entre ses bureaux – ressources humaines, comptabilité générale et fonds de tiers –, renforçant la cohérence, l'efficacité et la qualité des réponses fournies aux bénéficiaires.

Ressources humaines

Le niveau de qualité actuel doit être maintenu dans tous les domaines, en particulier la gestion des quotas du personnel administratif, technique et bibliothécaire du domaine central ainsi que de ceux du personnel académique des facultés. L'Université, pour pouvoir assurer sa position sur le marché du travail, devra développer une politique spécifique de recrutement, de rémunération et de formation continue.

Ressources financières

Comme mentionné au point 8.1, la possibilité d'une planification budgétaire quadriennale doit être étudiée dans les années à venir.

Dans ce secteur également, il conviendra de maintenir le niveau de qualité atteint. La description des processus financiers, l'établissement de tableaux de bord et de guides pratiques contribueront à cet objectif.

Dans le souci d'une plus grande transparence, on envisage de rapatrier au bureau des fonds de tiers la gestion de secteurs actuellement encore décentralisés. Les futures réglementations concernant les activités et gains annexes, ainsi que la récupération et l'utilisation des frais généraux (*overheads*) en faveur de la recherche, y contribueront également.

7.4 Département des infrastructures

Bâtiments

L'infrastructure immobilière revêt une importance capitale pour le développement de l'Université de Neuchâtel. A l'heure actuelle, l'Université est dispersée sur une trentaine de bâtiments, ce qui ne favorise pas une gestion optimale des espaces et des regroupements nécessaires aux unités de recherche et d'enseignement. Le déficit actuel en locaux est notamment problématique pour la Faculté des sciences économiques, la Faculté de droit et la Faculté des lettres et sciences humaines. De nombreux instituts sont actuellement logés dans des bâtiments loués à des tiers et il manque des bureaux pour les professeurs, ainsi que des salles de cours et de travail pour les étudiants.

C'est ainsi que près de 40% des surfaces occupées par l'Université de Neuchâtel sont louées à des tiers, ce qui génère une très forte charge financière représentant une part non négligeable de l'enveloppe mise à disposition par l'Etat.

L'intégration de l'IMT à l'EPFL ainsi que le transfert des géologues à l'Université de Lausanne et des physiciens à l'Université de Berne sont l'occasion de réorganiser de manière optimale et efficace les espaces à disposition. L'utilisation judicieuse des locaux nouvellement libérés ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment pour les sciences humaines sont des conditions fondamentales pour qu'on puisse disposer d'un véritable campus universitaire conforme aux ambitions cantonales.

Dans le domaine des bâtiments universitaires, nous proposons le plan stratégique suivant qui, d'une part, réglera définitivement le manque aigu de locaux dans les trois facultés mentionnées et, d'autre part, permettra de libérer les montants très importants actuellement consacrés aux locations.

Il s'agira ainsi de :

- *Implanter la Faculté des sciences sur le site UniMail (période 2008-2009)*

Cet objectif, qui implique le déménagement de tout l'Institut de physique dans l'actuel bâtiment de l'Institut de chimie, à l'arrière d'UniMail (av. de Bellevaux 51), sera atteint en 2009. Il conviendra aussi de réorganiser et de regrouper à UniMail les divers services techniques de la Faculté des sciences, qui pourront ainsi être mis à la disposition de toute la communauté universitaire.

- *Allouer de manière transitoire le bâtiment rue A.-L. Breguet 1 (Institut de physique) à la Faculté des sciences économiques et à la Faculté de droit (période 2008-2012)*

Avec la création de l'Académie du journalisme et des médias et au vu de l'augmentation des chaires dans ces deux facultés, il est indispensable de leur attribuer de nouveaux espaces.

- *Regrouper la Faculté des sciences économiques en un site unique à la rue A.-L. Breguet 2, ancien IMT (horizon 2012)*

On offrira à cette faculté un bâtiment qui lui permette de rassembler tous ses instituts dans un même site, lui donnant ainsi une identité à la mesure de son dynamisme.

- *Allouer le bâtiment rue A.-L. Breguet 1 (Institut de physique) aux collaborateurs de la Faculté de droit (horizon 2012)*

Et consacrer les locaux de l'Alma mater (av. du 1^{er} Mars 26) aux salles de cours de la Faculté de droit et de la Faculté des sciences économiques ainsi qu'aux services destinés aux étudiants.

- *Concentrer la Faculté des lettres et sciences humaines sur un nombre restreint de bâtiments (horizon 2012)*

Outre son site principal de l'espace Louis-Agassiz 1, la Faculté occupe des locaux au faubourg de l'Hôpital 61-63 (Institut de langue et civilisation françaises), à la rue Pierre-à-Mazel 7, au faubourg de l'Hôpital 27 (MAPS, sociologie), à la rue St-Honoré 2 (ISFM), à la rue des Beaux-Arts 28 (ISLC), à la ruelle Vaucher 22 (ISLC), à la rue Saint-Nicolas 4 (Institut d'ethnologie) et à l'avenue Du Peyrou 6 (Centre de dialectologie).

- *Maintenir la Faculté de théologie dans le bâtiment du faubourg de l'Hôpital 41*

- *Engager une réflexion sur la création d'un nouveau bâtiment pour les sciences humaines*

La création d'un site unique pour toutes les sciences humaines passerait par la construction d'un nouveau bâtiment sur le lieu dit « Panespo », de longue date réservé à cet effet, à côté du bâtiment de l'espace Louis-Agassiz 1. Cette création permettrait d'avoir un véritable Campus universitaire avec, d'une part, la Faculté des sciences regroupée à UniMail et, d'autre part, les Facultés des sciences économiques, de droit et des lettres et sciences humaines à UniLac.

Par ailleurs, le Rectorat et ses services resteront dans le bâtiment Pourtalès, au faubourg du Lac 5a. D'autres services administratifs seront localisés dans le bâtiment du faubourg de l'Hôpital 106.

Technologies et systèmes d'information

L'Université de Neuchâtel dispose d'une infrastructure informatique moderne et performante. Les applications développées répondent pleinement aux besoins de la gestion administrative. Il est très important de maintenir dans ce secteur un niveau de qualité élevé. Il faut aussi relever que le réseau universitaire profite, directement ou indirectement, à tous les partenaires cantonaux de l'Université (Etat, Ville, Ecoles, CSEM, etc.).

Les principaux axes de développement prévus du système d'information sont les suivants :

- *Gestion des étudiants et des études par Academia*

Grâce à l'introduction du système « Academia » et de ses applications complémentaires, l'Université de Neuchâtel a pu faire face à la gestion administrative des étudiants et des études malgré une introduction extrêmement rapide du système de Bologne dans toutes les facultés.

Outre la consolidation du système « Academia », d'importants développements sont prévus pour renforcer ce secteur de gestion, vital pour la bonne marche de l'Université : la gestion informatisée des horaires, l'inscription en ligne, le prétraitement des dossiers d'étudiants, la gestion électronique des dossiers d'équivalence et l'évaluation des cours par les étudiants.

- *Développer l'usage du progiciel SAP*

Le progiciel SAP est utilisé à l'Université pour la gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité analytique. Outre sa consolidation et la réponse aux nouveaux besoins des services administratifs, nous prévoyons d'importants développements pour offrir, entre autres, un accès simplifié (Web) à tous les utilisateurs SAP de l'Université.

- *Sécurité de l'infrastructure*

En plus du développement continu de la sécurité informatique (anti-feu, anti-virus, anti-spam, VPN, etc.), une sécurité est indispensable au niveau de la disponibilité des infrastructures, du réseau et des serveurs de production. En effet un crash majeur de la salle « Télécoms et serveurs » paralyserait complètement le fonctionnement de l'Université. Pour prévenir ce risque, un processus de redondance au niveau des télécoms a été engagé. Avec la réalisation de la deuxième salle « Télécoms et serveurs » dans le bâtiment principal de l'Alma Mater (av. du 1^{er}-Mars 26), nous offrirons une redondance complète du système informatique de l'Université.

- *Renforcer le réseau et développer la téléphonie IP*

Afin de maintenir le niveau de prestations exceptionnel du réseau UniNE, il est prévu le renouvellement du matériel réseau, l'extension du réseau interne de fibre optique, le développement de la technologie Wi-Fi et des accès distants. L'achèvement de la migration totale sur la téléphonie IP est également au programme, ce qui permettra de réduire fortement les coûts d'exploitation.

- *Développer le système Capucine*

L'Université de Neuchâtel a fait œuvre de pionnière, il y a quelques années, en créant une carte d'étudiant au format de carte à puce, munie d'un porte-monnaie électronique (carte Capucine). Outre la fonction de carte d'étudiant, elle est utilisée comme système de paiement dans les photocopieurs-imprimantes et comme contrôle d'accès dans certains bâtiments. Nous prévoyons d'étendre encore son usage : utilisation inter-universités, carte de crédit à l'Université, accès aux parkings et aux salles de sport, carte de congrès, etc.

- *Développer une base d'informations sur les locaux universitaires*

L'objectif est de mettre à disposition des outils modernes pour gérer les espaces et leurs planifications. On répondra ainsi aux besoins de la comptabilité analytique, nécessaire pour la définition à terme du droit aux subventions fédérales.

Autres développements

Divers développements sont encore prévus dans les domaines suivants : système d'information décisionnelle – entrepôt de données – pour répondre aux besoins de statistiques consolidées, stockage et sauvegarde, application de gestion administrative automatisée des ressources informatiques mises à disposition des utilisateurs, outils collaboratifs, multimédia, portail des étudiants, renforcement du système d'information en direct (LIS), gestion des alumni de l'Université de Neuchâtel, renforcement de l'équipement audio-visuel pour l'enseignement, formation aux outils informatiques et assistance aux étudiants.

Bibliothèques

La bibliothèque universitaire constitue un réseau de dix-neuf bibliothèques et centres de documentation spécialisés, répartis sur plusieurs sites en Ville de Neuchâtel. Elle entretient des relations privilégiées avec la Bibliothèque publique et universitaire et elle est membre du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ) et du Réseau des bibliothèques romandes (RERO).

Le rassemblement administratif voire physique des bibliothèques sera effectué chaque fois que ce sera possible, notamment par la réunion des bibliothèques de la Faculté des sciences en une seule bibliothèque à UniMail.

La bibliothèque de l'Université de Neuchâtel gère aujourd'hui des collections imprimées sans cesse actualisées – environ 800.000 ouvrages – et un nombre toujours plus important d'accès onéreux à des ressources délocalisées. Elle assure l'intégration de ces ensembles hétérogènes de documentation et facilite leur utilisation. En outre elle collabore avec les enseignants au développement des compétences informationnelles des étudiants.

Pour remplir ses missions, la bibliothèque doit faire évoluer son organisation traditionnelle vers une structure plus centralisée, adaptée à la gestion des ressources hybrides et au développement des services aux usagers. De surcroît, seule une organisation centrée sur les services, et non plus sur les collections, peut permettre de dépasser les problèmes posés par l'absence d'une grande bibliothèque. Elle doit aussi impliquer davantage son personnel et lui permettre d'acquérir une plus grande maîtrise des outils bibliothéconomiques et informatiques actuels.

L'amélioration des services aux usagers passe par un développement des outils documentaires et des ressources électroniques et imprimées, par l'élaboration de politiques documentaires adaptées à l'évolution des champs académiques et aux espaces disponibles, par l'amélioration des accès, horaires et services d'accueil et par l'accroissement du nombre de places de travail dans les espaces de documentation.

8 Services

8.1 Services aux étudiants

Immatriculations

Avec le remplacement de la licence par un système à deux cursus (bachelor et master), il est de plus en plus courant de faire son deuxième cycle dans une autre université. Confrontés à des problèmes organisationnels (logement et visa surtout) ainsi qu'à une offre plus large, les candidats à l'immatriculation veulent souvent savoir rapidement s'ils seront admis et à quelles conditions. De leur côté, les responsables de filières et les facultés sont de plus en plus impliqués dans le processus d'admission, notamment pour le master. Pour établir l'offre de formation et la gérer, ils disposent de plus en plus d'informations et d'analyses statistiques sur le nombre de candidats et d'étudiants.

- *Améliorer l'accueil au sein de l'Université de Neuchâtel*

Un bureau « Accueil » sera ouvert à l'entrée du bâtiment principal (av. du 1^{er}-Mars 26). Il donnera aussi les renseignements téléphoniques généraux pour l'ensemble de l'Université et les informations particulières liées aux formalités d'immatriculation. Les personnes qui y travailleront sont les actuelles collaboratrices du service immatriculation et mobilité (SIM).

- *Améliorer les renseignements aux futurs étudiants et faciliter leur immatriculation*

La possibilité de s'inscrire en ligne sera offerte en principe à partir de la rentrée 2009-2010. De plus, la base de données qui recense actuellement les demandes d'immatriculation reçues sera intégrée au système de gestion des étudiants déjà existant. Ce regroupement permettra d'élever le niveau de qualité des renseignements donnés. De plus, il s'agira de collaborer avec les facultés pour que les candidats, surtout au niveau du master, puissent bénéficier d'une information précise et transparente sur les conditions d'accès, notamment en ce qui concerne les éventuels compléments d'études exigés.

- *Améliorer le traitement des dossiers d'immatriculation*

Un système dynamique de suivi des immatriculations et inscriptions et un système de mémorisation des décisions rendues seront développés. Ils serviront à garantir, en collaboration avec les facultés, une égalité de traitement des admissions au niveau du master, notamment pour les personnes provenant d'autres universités.

- *Développer un archivage électronique des dossiers*

L'introduction en 2007 d'une gestion électronique des documents permettra de passer à un mode d'archivage électronique des dossiers d'admission.

- *Améliorer les statistiques portant sur les demandes d'immatriculation et les étudiants*

Les statistiques mises à disposition du rectorat et des facultés seront approfondies et des représentations évolutives sur cinq ans seront établies.

Cours de français pour étudiants non francophones

- *Cours de soutien*

Les étudiants non francophones inscrits dans l'une des cinq facultés de l'Université de Neuchâtel ou participant à un programme de mobilité (suisse ou ERASMUS) ont la possibilité de suivre gratuitement, à l'Institut de langue et civilisation françaises, un cours

spécial de français de trois heures par semaine durant toute l'année, donnant droit à des crédits ECTS.

- *Cours d'été de langue et civilisation françaises*

Le Cours d'été propose chaque année quatre semaines d'enseignement du français pour non-francophones, de début juillet à début août. Destiné à tous les niveaux, du débutant absolu au professeur de français langue étrangère ou seconde, il s'adresse non seulement aux étudiants de l'Université mais aussi à toute personne extérieure. L'âge minimal requis est de dix-sept ans et aucun diplôme n'est exigé. De nombreuses activités culturelles et sportives sont proposées ainsi que des excursions. Ce cours, payant, permet d'obtenir des crédits ECTS.

Mobilité

- *Faciliter les démarches administratives*

En vue de faciliter les démarches administratives des étudiants qui arrivent à l'UniNE, le bureau de la mobilité proposera un formulaire de candidature en ligne. Il cherchera à perfectionner et simplifier les outils informatiques facilitant la gestion des étudiants en mobilité et la publication de statistiques à ce sujet.

- *Collaborer avec les facultés*

Le bureau de la mobilité renforcera sa collaboration avec les facultés pour traiter les problèmes administratifs rencontrés par les étudiants « arrivants » et « partants », ainsi que les questions relatives aux règlements des établissements partenaires ou des programmes de mobilité.

Il s'agira aussi d'identifier les universités privilégiées de chacune des facultés, en vue du renouvellement des accords et de la négociation de nouvelles conventions d'échange.

- *Créer un guide de promotion de la mobilité*

Afin de promouvoir l'Université auprès de ses partenaires et d'attirer davantage d'étudiants, le bureau de la mobilité éditera un guide pratique en anglais pour les étudiants en échange, présentant de façon synthétique l'offre de formation, les types d'enseignement et tous les renseignements nécessaires à un étudiant qui souhaite effectuer un séjour d'études à Neuchâtel. Il sera envoyé dans les universités étrangères et également remis aux étudiants « partants » pour qu'ils fassent la promotion de l'UniNE lors de leur séjour de mobilité.

Logement

Les conditions de logement pour les étudiants de l'Université sont favorables. En effet, la société anonyme Cité Al'FEN, autogérée par les étudiants, met à disposition 300 chambres en ville de Neuchâtel à des prix intéressants.

8.2 Services à la communauté universitaire

Service social

Le service social remplit des tâches indispensables à un bon accompagnement des étudiants en situation difficile. Elles se répartissent comme suit :

- *Aides financières et accompagnement social*

Le service social de l'Université contribue à faciliter les conditions d'études. Il entend rester discret pour remplir au mieux, dans un cadre confidentiel, son rôle d'accompagnement et d'information sociale. Il demeure attentif à conserver ou

augmenter les ressources financières mises à sa disposition pour soutenir certains étudiants en difficultés à des moments importants de leur vie. Il collabore avec la FEN et sa commission d'aide directe aux étudiants (CADE).

- *Etudiants étrangers*

Le service social est souvent confronté aux obstacles rencontrés par les étudiants étrangers : problème en matière d'assurance-maladie, difficulté à obtenir un stage et taxes universitaires plus élevées. Une attention particulière doit être portée à ces questions, afin qu'un message cohérent soit donné à nos futurs hôtes.

Service de l'égalité des chances

Le service de l'égalité des chances entend poursuivre son action au sein de l'Université de Neuchâtel en faveur de la relève académique féminine et des parents qui cherchent à concilier vie professionnelle et vie familiale.

- *La relève académique féminine*

Le service de l'égalité des chances souhaite encourager la pratique du mentorat au sein de l'Université de Neuchâtel. Il développe en ce sens des projets en partenariat avec les universités latines ainsi qu'un programme interne. Par une offre de formation continue et par l'attribution de décharges et subsides, il contribuera à l'augmentation des candidatures féminines aux postes professoraux. Il fera aussi un travail de sensibilisation de l'ensemble des membres de la communauté universitaire en vue de l'amélioration de la part des femmes dans les postes-clés, notamment professoraux.

- *L'encadrement des enfants*

Concilier travail et vie de famille, surtout avec de jeunes enfants, est un défi quotidien. Après la mise sur pied de la crèche Vanille-Fraise, le service de l'égalité des chances développe, pour l'ensemble de la communauté universitaire, un éventail d'offres destinées à soulager les familles. Les prestations proposées vont des camps de loisirs, qui accueillent les enfants pendant les vacances scolaires, au remboursement des frais de garde pour enfant malade, en passant par la gestion d'un site internet fournissant des informations pratiques.

Médiation et gestion de conflits

Le service social a été actif dans l'adoption d'un règlement interne ad hoc et dans la création d'un groupe de contact en cas de *mobbing* ou de harcèlement. Les objectifs du service social en la matière sont de trois ordres : développer la prévention, évaluer et vérifier l'adéquation des procédures internes aux besoins manifestés, former les membres du groupe de contact afin de répondre au mieux aux situations complexes et délicates qui se présentent.

Tout membre de la communauté universitaire qui, dans sa relation de travail ou d'étude, estime être victime de harcèlement sexuel ou psychologique peut s'adresser en toute confidentialité à un des membres du groupe de contact institué par le rectorat. Celui-ci peut contacter le médiateur avec l'accord de la personne requérante, afin d'examiner l'opportunité de résoudre ou gérer le conflit par le biais d'une médiation. Le médiateur est nommé par l'Université, mais reste totalement indépendant. Il fait office de tiers impartial et neutre.

L'Université se doit d'étendre ce dispositif de gestion de conflits à d'autres domaines. De plus, la nouvelle équipe rectorale entend informer et former ses employés à cet égard.

Service des sports

Le service des sports assume les tâches suivantes :

- *Renforcer l'offre sportive de la communauté universitaire et encourager la pratique d'une activité physique régulière*

40% de notre population souffre d'un mal de société chronique : la sédentarité. Nous devons donc nous attacher à proposer des activités sportives toujours plus orientées vers des objectifs de santé, qui inciteront la communauté universitaire à intégrer le sport dans son mode de vie. A cet effet les disciplines proposées doivent être adaptées au style et au rythme de la vie estudiantine, qui est en constante évolution. Pour atteindre ces objectifs, il est impératif d'offrir des prestations qui soient non seulement de qualité, mais également financièrement abordables pour tous (cours, stages, tournois, championnats).

- *Rechercher de nouvelles sources de financement*

Les efforts entrepris depuis trois ans pour augmenter les ressources financières par des fonds privés ont abouti à des résultats très encourageants et seront poursuivis. Grâce à ces nouvelles ressources, il a notamment été possible d'élargir l'offre sportive et d'engager du personnel administratif supplémentaire. Nous souhaitons à l'avenir développer de nouveaux partenariats (sponsors) dans un cadre respectueux de l'éthique sportive et accroître le nombre de membres hors de la communauté universitaire (cartes SUN). Cette démarche permet d'espérer un accroissement de 20% des ressources émanant de fonds privés.

- *Renforcer la communication et les actions grand public en vue de promouvoir l'image et la notoriété de l'Université*

Le sport jouit dans notre institution d'une position et d'une image favorables. Celle-ci devrait, dans le futur, être mieux « vendue » hors des murs de l'Alma Mater. Cet objectif pourrait être atteint en diffusant mieux les activités du sport universitaire et ses succès. Dans la foulée, les liens entre la communauté universitaire et la société dans laquelle elle s'inscrit seraient renforcés. Le service des sports de l'Université, qui représente la plus grande organisation sportive de notre canton, constitue également un relais idéal entre les lycées, les HES et l'Université. En favorisant l'organisation d'événements sportifs pour tous publics, les accès aux clubs sportifs universitaires et la fréquentation des activités du SUN, l'image et l'attractivité de l'Université de Neuchâtel seront renforcées.

8.3 Services à la collectivité

L'Université de Neuchâtel offre divers services à la collectivité, grâce auxquels la population locale et régionale peut se tenir informée des développements de la recherche scientifique, ou suivre en cours d'emploi les cursus proposés par la formation continue.

Conférences

De nombreuses conférences publiques sont données durant l'année académique dans la plupart des instituts de l'Université. Des séries entières sur un thème particulier sont aussi organisées, notamment à la Faculté des lettres et sciences humaines, dans des domaines comme les littératures ou les sciences de l'Antiquité, et dans le cadre de la Maison d'analyse des processus sociaux.

Université du 3^{ème} âge – U3A

L'Université du troisième âge est ouverte, contre le paiement d'une modique cotisation, à toute personne au bénéfice d'une retraite. Durant l'année académique elle organise chaque semaine des conférences sur les sujets les plus divers, qui sont données non seulement à l'Université de Neuchâtel, mais aussi à La Chaux-de-Fonds, à Fleurier et à Porrentruy. En outre elle met sur pied des ateliers et des groupes de recherche. Le

programme comprend encore des visites, des excursions, des spectacles et des activités sportives.

Formation continue

A la formation de base dispensée par l'Université dans ses cursus de bachelor et de master s'ajoute la formation continue universitaire avec ses propres diplômes, qui se distinguent clairement de ceux obtenus au cours de la formation de base. La formation continue est reconnue comme essentielle pour les années à venir puisqu'une mise à jour régulière de ses connaissances et de ses compétences fait partie aujourd'hui des exigences professionnelles. Elle est l'un des piliers du futur paysage universitaire suisse. Les recommandations de la CRUS concernant la mise en œuvre du processus de Bologne (3 mai 2007) prévoient quatre niveaux : cours de formation continue (journées isolées), certificat (150 heures et 10 crédits ECTS), diplôme (300 heures et 30 crédits ECTS), *Master of Advanced Studies* (MAS de 60 crédits ECTS).

L'Université, consciente qu'un effort de rattrapage s'impose, entend demeurer présente et active dans chacun de ces secteurs, où elle a de belles cartes à jouer, par exemple en sciences avec EcoFoc, en droit avec le droit du bail, en théologie dans le domaine de l'accompagnement spirituel. La formation continue permettra également de valoriser la recherche faite à l'Université là où celle-ci excelle.

- *Adopter une nouvelle stratégie*

La formation continue universitaire est actuellement organisée soit de manière centralisée par le service ad hoc – qui gère la diffusion de l'information –, soit par les facultés elles-mêmes. Elle est autofinancée. La politique et la stratégie à adopter sont déterminées par le rectorat. Les formations certifiantes sont validées par les facultés et le rectorat ; des conditions d'admission précises et des processus d'évaluation de la qualité sont fixés.

Une mise à jour des modes de fonctionnement de la formation continue sur les plans conceptuel, structurel, organisationnel, financier et réglementaire doit être entreprise. Afin d'assurer une offre cohérente et fonctionnelle, un processus d'interaction entre bénéficiaires et service de la formation continue permettra d'améliorer la collaboration avec les facultés et d'introduire des formations qui répondent à la demande du marché. Par ailleurs, une coopération avec le bureau de transfert de technologies et le service de promotion et développement permettra d'optimiser l'offre et d'accroître sa diffusion.

Un renforcement du poste de délégué du rectorat dans ce domaine a ainsi été décidé, afin de conduire une politique globale. Les facultés et le service de la formation continue sont appelés à se répartir les tâches, les unes sur le plan académique, l'autre dans le secteur opérationnel. A terme, le service devra être à même de recenser l'ensemble de l'offre de formation continue et de fournir aux facultés les prestations concrètes dont elles ont besoin et qui justifient le prélèvement de frais généraux (*overheads*).

- *Servir un public de professionnels universitaires*

L'image et la visibilité de l'Université auprès du grand public, des décideurs, des médias et de la communauté scientifique ne peuvent que s'affirmer par le développement d'une politique globale de la formation continue, que celle-ci soit destinée aux professionnels universitaires qui désirent se perfectionner et se tenir au courant des évolutions scientifiques et techniques de leur domaine ou aux cadres de l'économie et de la politique. Une telle formation doit donc être conçue de manière à pouvoir être suivie en cours d'emploi.

Ici comme dans de nombreux secteurs, les collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles – avec les HES par exemple – ou interuniversitaires constituent un facteur de qualité et d'efficacité. Elles n'empêchent pas l'Université de spécifier son offre par rapport à ce que les autres institutions proposent. Pour répondre aux besoins de la société, des liens privilégiés doivent être établis avec les milieux économiques et professionnels.

9 Conclusion

Dans un paysage universitaire en constante mutation, l'Université de Neuchâtel a l'ambition de relever les défis qui lui sont lancés par le monde actuel. Elle veut répondre aux besoins sociétaux, économiques et environnementaux du canton et de la région qui l'abritent, et contribuer à la réflexion internationale sur les grands problèmes de l'heure. Concrètement, et notamment par le transfert de technologies, elle s'engage à promouvoir la recherche et le développement dans les domaines où des partenariats avec l'économie peuvent être conclus.

Par ailleurs, fidèle aux missions traditionnelles des universités européennes, l'Université de Neuchâtel délivre des formations de qualité dans les disciplines du droit, des lettres et sciences humaines, des sciences, des sciences économiques, de la théologie qu'elle a choisi de développer. Elle accorde une attention vigilante à la recherche fondamentale, qui a besoin d'indépendance et de conditions appropriées pour être féconde et déployer tout son potentiel d'originalité.

Afin de soutenir la concurrence nationale et internationale – notamment celle qui s'exerce dans le cadre des projets de recherche –, l'Université de Neuchâtel prend des mesures actives. A l'échelle locale, elle joue la carte de la proximité et mise sur les atouts que lui offre la taille de sa communauté. Elle forme une collectivité pluriculturelle accueillante et garantit les conditions du dialogue et de la liberté de penser.

Annexes

Annexe I	Procédure suivie et calendrier des opérations.....	47
Annexe II	Liste des projets détaillés	49
Annexe III	Liste des formations offertes à la rentrée 2009	57
Annexe IV	Statistiques des inscriptions d'étudiants	61
Annexe V	Abréviations et sigles	65

Annexe I : Procédure suivie et calendrier des opérations

Procédure suivie

- *Exigences légales et réglementaires*

Selon la Loi sur l'Université (LU), du 5 novembre 2002, le rectorat, responsable de la stratégie générale de l'Université, établit tous les quatre ans le Plan d'intentions destiné au Conseil d'Etat. Ce document sert de base à l'élaboration du Mandat d'objectifs que le gouvernement confie à l'Université.

Ratifié par le Grand Conseil, le Mandat d'objectifs détermine les priorités de l'Université durant la période considérée et en fixe le cadre financier. Il fait l'objet d'une consultation préalable au sein de l'Université (art. 8 et 17).

De son côté, le Règlement général d'organisation de l'Université (RGOU), du 11 octobre 2005, précise la procédure d'élaboration du Plan d'intentions du rectorat (art. 47 et ss). Une série de délais doivent être scrupuleusement respectés. Il en découle un calendrier (voir ci-dessous), serré mais jouable, qui a reçu l'aval des doyens et des personnes impliquées dans la rédaction du document, et dont le Conseil de l'Université a pris acte. Ce calendrier a laissé le temps à la réflexion, à la consultation et à la concertation. Le rectorat a pu compter sur la compréhension et la bonne volonté de tous les partenaires de cet important chantier.

- *Phase 1 : élaboration d'un projet enraciné dans les facultés*

Il a paru important de s'entendre sur la méthode à appliquer, de susciter la réflexion et d'écouter les besoins des facultés. On a procédé à des consultations formelles et informelles, ainsi qu'à une discussion préliminaire avec les décanats (mai 2008). Le rectorat a alors formulé les premiers éléments constitutifs de sa vision et les objectifs qu'il entendait poursuivre. Cette première rencontre a permis de mettre en évidence les convergences destinées à donner force et cohérence au Plan d'intentions.

Les décanats ont eu pour première mission d'établir un bref rapport en deux volets, selon un modèle fourni : d'une part, la situation actuelle et le premier train de mesures de redéploiement déjà acceptées ou engagées par le rectorat précédent ; d'autre part, les propositions nouvelles pour les quatre ans à venir avec un deuxième train de mesures sollicitées pour le développement des facultés. Ces rapports ont été remis à la rectrice pour le début d'août 2008.

Le Plan d'intentions 2009-2012 donne de l'institution l'image d'une université attachée à défendre ses missions essentielles, mais aussi celle d'une institution conviviale, qui contribue par des prestations et services divers – formation continue, bibliothèques, cours de langues, sports, ressources informatiques, etc. – à renforcer sa cohésion interne et à étendre son rayonnement à l'extérieur.

- *Phase 2 : consultation au sein de la communauté universitaire*

Le projet issu de la phase préliminaire est soumis aux Conseils de faculté, au Sénat et au Conseil de l'Université (CU) dans les délais requis. Il a également été remis aux représentants de la FEN et de l'ACINE qui ont été invités à soumettre leurs commentaires au rectorat.

Sur la base des appréciations formulées, le rectorat met au point une version définitive du Plan d'intentions, à son tour mis en consultation auprès du Sénat puis du Conseil de l'Université.

Ce processus permet au Conseil d'Etat de prendre connaissance des points soutenus et jugés prioritaires ainsi que des divergences éventuelles ou nuances à apporter.

- *Phase 3 : élaboration du Mandat d'objectifs par l'Etat*

Le chef du SHER suit en permanence l'élaboration du Plan d'intentions à travers les travaux du Conseil de l'Université auxquels il participe. Il sera donc en mesure de fournir une proposition de Mandat d'objectifs dans les délais impartis. Le Conseil d'Etat devrait pouvoir adopter ce texte à fin janvier, le présenter à la presse et l'adresser aux députés au début février en vue de sa ratification par le Grand Conseil lors de la session de mars 2009.

Calendrier des opérations

Plan d'intentions 2009-2012 Calendrier

Objectif : vote d'aval par le Grand Conseil (LU, art. 75) : session de mars 2009 (probablement 16 et 17 mars)
Remarque : mars 2009 est la dernière session ordinaire « normale » du Parlement actuel (2005-2009). La session d'avril est en principe consacrée aux comptes 2008. La session de mai 2009 marque la transition.

17 avril 2008	Premier contact avec les doyens : orientation générale et instructions préliminaires
Mi-mai 2008	Finalisation des instructions et du calendrier à l'intention des décanats
14 mai 2008	Atelier au vert élargi : consultations (in)formelles jugées utiles (RGOU, art. 47)
Début août 2008	Retour des propositions préliminaires des décanats
08 septembre 2008	Entretiens avec les décanats : réponses aux questions du rectorat sur ces propositions
18 septembre 2008	Première compilation et mise au point d'un avant-projet
26 septembre 2008	Consultation auprès des décanats sur l'avant-projet
Début octobre 2008	Atelier au vert élargi avec les décanats
24 octobre 2008	Retour des avis des décanats et mise au point du projet de plan d'intentions
05 novembre 2008	Publication du projet : consultation Conseils de faculté, Sénat, CU : délai 30 jours (RGOU, art. 48)
18 novembre 2008	Séance du Sénat
24 novembre 2008	Séance extraordinaire du CU
02 décembre 2008	Dernier délai pour le retour des avis Conseils de faculté, Sénat, CU
15 décembre 2008	Version définitive ; avis du Sénat dans les quinze jours (RGOU, art. 49)
17 décembre 2008	Séance du Sénat
06 janvier 2009	Réception de l'avis du Sénat et expédition de celui-ci au CU (RGOU, art. 50)
07 janvier 2009	Séance extraordinaire du CU et vote du CU (RGOU, art. 50)
14 janvier 2009	Transmission au DECS par le SHER : finalisation du Mandat d'objectifs (RGOU, art. 51)
28 janvier 2009	Dépôt du Mandat d'objectifs au Conseil d'Etat
1 ^{er} février 2009	Adoption par le Conseil d'Etat (éventuellement après rencontre avec le Rectorat, 21 ou 28 janvier)
16-17 mars 2009	Expédition du Mandat d'objectifs aux députés et organisation éventuelle d'une conférence de presse
	Vote du Grand Conseil (ratification, LU art. 75)
08 août 2009	Mise en application (formelle) du Mandat d'objectifs 2009-2012

Phase doyens - rectorat
Phase communauté universitaire
Phase Etat (<i>dates proposées</i>)

Annexe II : Liste des projets détaillés

Centre multimédia d'apprentissage des langues (projet UNI-1)

Les compétences linguistiques sont toujours plus importantes dans le monde actuel et constituent un atout majeur pour la mobilité des étudiants. D'une part, l'offre de cours de français sera développée, afin de faciliter l'intégration à Neuchâtel des étudiants non francophones – suisses et étrangers – venus étudier dans notre Université. D'autre part, l'organisation de cours de langues étrangères est demandée avec insistance tant par les doyens que par la Fédération des étudiants. En effet l'enseignement est donné en anglais dans de nombreux programmes de master, principalement dans les facultés des sciences, des sciences économiques et de droit. Cette dernière offre aussi un master bilingue français-allemand en collaboration avec l'Université de Lucerne.

Dès lors la création d'un Centre de langues à l'Université de Neuchâtel, doté d'un Laboratoire multimédias, est un projet d'importance, dont la concrétisation, même par étapes, revêt une certaine urgence.

Etendre l'offre « Argumenter, écrire, convaincre » à toute l'Université (projet UNI-2)

L'apprentissage des techniques d'argumentation et la pratique de l'écriture dans un contexte académique sont capitales pour les étudiants. Un peu plus d'un an après sa mise sur pied par la Faculté des lettres et sciences humaines, le cours-séminaire « argumenter, écrire, convaincre » rencontre un intérêt et un succès croissants. Offert en option par la plupart des plans d'études de bachelor de la faculté, cet enseignement est unique en Suisse. La faculté prévoit d'étendre ce programme et se propose d'offrir ses services aux autres facultés – notamment celle de droit – qui s'intéressent à un tel enseignement et souhaitent l'adapter à leurs besoins.

Nouveau développement en droit de l'innovation par la création d'un poste de professeur extraordinaire à 50% en droit de l'innovation (projet FD-1)

Cette chaire a pour but de favoriser le développement de *start-up* et l'utilisation industrielle des innovations technologiques. Les transferts de technologies et la création de nouvelles sociétés à haute valeur ajoutée sont un élément essentiel de la dynamisation du tissu économique tant local que national. Il n'existe pas à l'heure actuelle de formation correspondante dans notre pays en ce qui concerne la problématique spécifique liée au développement et à l'adoption des mesures nécessaires pour assurer la viabilité d'une *start-up*. La création d'un nouveau master en droit de l'entreprise et de l'innovation ouvert indistinctement à des titulaires de bachelor en droit, en économie et en sciences, un enseignement traitant du droit de l'innovation et de la création d'entreprises actives dans les technologies de pointe est ainsi nécessaire.

Nouveau développement en droit des migrations par la création d'un poste de professeur extraordinaire à 50% en droit des migrations (projet FD-2)

Cette chaire permettra à la Faculté de se profiler dans un domaine de pointe, en plein développement sur les plans national et international. Les migrations interagissent en effet profondément avec les ordres juridiques dont elles provoquent des modifications sensibles. La Faculté collaborera ainsi de manière accrue avec la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS), centre de compétence reconnu. Divers projets et

collaborations seront également mis sur pied avec des centres de la Faculté, comme le Centre d'étude des relations de travail (CERT).

Renforcement du droit européen et du droit international public ainsi que des coopérations internationales de la Faculté de droit (projet FD-3 et FD-4) par les créations suivantes:

- **une chaire en droit international public** qui démarrera par un poste de professeur extraordinaire à 75% et sera confirmé à 100%;
- **un poste de professeur extraordinaire à 50% en droit européen.**

Aujourd'hui déjà et demain plus encore, le droit suisse est et sera influencé par le droit européen et par le droit international. La mondialisation et les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne renforcent cette tendance. Pour accompagner ce qui constitue une forme de révolution culturelle pour les juristes habitués à penser en termes de droit national, la Faculté de droit souhaite développer son offre de cours en droit international et en droit européen.

Les nouveaux cours assureront un axe fort dans le domaine des institutions européennes et permettront aux professeurs des différents enseignements de droit de fond suisse de s'appuyer sur un acquis commun lorsqu'ils évoquent les aspects du droit européen propre à leur matière.

Mise sur pied d'un centre interdisciplinaire en aménagement, mobilité, urbanisme et environnement (CIMU) par la création d'un poste de professeur extraordinaire à 50% dans ces domaines (projet FD-5). Ce poste passera à 100% après validation et confirmation du projet

Des enseignements et des recherches approfondis dans les domaines de la mobilité et de l'urbanisme – au sens large, englobant l'aménagement du territoire, le logement et la propriété foncière – permettront à l'Université d'occuper une place essentielle dans ce domaine sur le marché suisse. La Faculté de droit a la chance de pouvoir compter sur deux des grands spécialistes suisses du droit de la circulation routière et un spécialiste du droit de la responsabilité civile. Par ailleurs, elle bénéficie de l'expérience du Séminaire sur le droit du bail, leader suisse en la matière. Elle pourra diversifier son offre et ses activités en mettant un accent nouveau sur l'aménagement du territoire qui se trouve au cœur des préoccupations sociales actuelles, avec la raréfaction des terrains constructibles et les problèmes de mobilité posés par les pendulaires. Les problématiques abordées par le CIMU permettront en outre de mobiliser les compétences de plusieurs facultés et de favoriser des collaborations interfacultaires.

Développement du Centre de recherche sur les modes amiables et juridictionnels de règlement des conflits (CEMAJ) (projet FD-6)

Le CEMAJ ambitionne de devenir le centre de référence en Suisse. Il augmentera son offre de cours en proposant des exercices de négociation. Il se propose aussi de répondre aux besoins de formation permanente de médiateurs de plus en plus nombreux sur le marché de la gestion des conflits. Pour atteindre ses buts, le CEMAJ a besoin de développer son volet « négociation, médiation et conciliation ».

Un renforcement du secrétariat de la Faculté et des collaborations entre la Faculté et le service de la formation continue de l'Université contribueront partiellement à atteindre cet objectif.

Développement du Centre de droit commercial, fiscal et de l'innovation (CCFI) par la création d'un MAS (projet FD-7)

En complément du nouveau master en droit de l'entreprise et de l'innovation, une formation post-grade de type MAS devrait pouvoir être organisée en collaboration avec l'EPFL, et bénéficier également du soutien de la Promotion Economique Neuchâteloise. Ce sera l'occasion de favoriser le développement de projets interfacultaires, notamment avec les Facultés des sciences et des sciences économiques, et interinstitutionnels avec l'EPFL et son Institut de microtechnique décentralisé à Neuchâtel.

Développement du droit fiscal international par la création d'un *Executive* MAS ouvert aux économistes et aux juristes (projet FD-8)

Le droit fiscal international joue un rôle fondamental dans le cadre d'une économie fondée sur l'internationalisation des rapports de droit ; il est l'une des branches du droit dont les principes sont largement harmonisés et contraignants. Ce nouveau MAS s'adressera à un public de praticiens expérimentés souhaitant acquérir une formation de pointe en droit fiscal international. Le MAS présentera ainsi un intérêt tant pour le fiscaliste d'entreprise que pour le fiscaliste issu de la pratique bancaire. Bien que ce type de master réponde à une réelle demande du marché, aucune autre université n'offre aujourd'hui une formation équivalente.

Développement du Centre d'études des relations de travail par un nouvel enseignement en matière de prévoyance professionnelle (projet FD-9)

Le Centre d'étude des relations de travail (CERT) se consacre à la collaboration avec les entreprises, les administrations publiques et les autres milieux intéressés au droit du travail, et plus largement à la relation d'emploi. Il ambitionne de devenir un centre de compétence et de référence dans ses domaines d'activités. Dans le but d'offrir une formation étendue et complète, la Faculté propose la création d'un nouvel enseignement en matière de prévoyance professionnelle, domaine pratique essentiel pour les employés et les entreprises.

Renforcement de la logopédie par la création d'une 2^{ème} chaire en logopédie (projet FLSH-1)

La logopédie connaît actuellement un taux d'encadrement très défavorable avec une seule professeure. Il faut rappeler que ce domaine compte parmi les offres spécifiques à l'Université de Neuchâtel et connaît une très bonne intégration dans la collectivité. Depuis 2008, la logopédie a la chance d'accueillir une professeure boursière financée par le FNS. Une 2^{ème} chaire en logopédie apportera une base indispensable à la création d'un futur Observatoire de l'orthophonie.

Renforcement du master en sciences humaines et sociales par la création d'un poste de professeur assistant en géographie politique (projet FLSH-2)

Se consacrant notamment à l'étude des mouvements sociaux internationaux, liés à des causes écologiques, ce poste a pour but de pallier le déficit d'encadrement et de renforcer la crédibilité du domaine en garantissant une meilleure couverture disciplinaire.

Il permettra aussi de renforcer les synergies entre la FLSH et la FS dans le cadre du nouveau master en écologie sociale.

Renforcement du domaine des sciences de l'information et de la communication (SIC) par la création d'une 2^{ème} chaire (projet FLSH-3)

Le domaine des sciences de l'information et de la communication repose sur un équilibre entre linguistique et sciences sociales. Or, la FLSH ne dispose actuellement que d'un professeur ordinaire de linguistique pour couvrir l'entier du domaine. Par ailleurs, le taux d'encadrement doit être amélioré sans délai car ce pilier de bachelor accueille plus de 300 étudiants avec un seul professeur responsable.

Coordination de l'enseignement et de la recherche au sein de la Maison des littératures par la création d'une chaire transversale en littératures (projet FLSH-4)

Pour faire face à l'intérêt des étudiants pour les branches littéraires, l'Université se doit d'élargir son offre. La création de cette chaire permettra parallèlement de dynamiser la Maison des littératures qui ne dispose pas, actuellement, d'une chaire transversale ; ce projet constitue un enjeu crucial pour le nouveau pilier de master en littératures. La littérature italienne jouera un rôle important pour assurer un lien logique entre les littératures romanes. De plus, cette chaire sera naturellement appelée à assurer la coordination de la Maison des littératures.

Mise sur pied d'un enseignement en histoire du discours scientifique (projet FLSH-5)

Depuis trente ans, un intérêt commun et croissant favorise le rapprochement, sur le plan académique, des disciplines scientifiques, historiques et littéraires. Si ces enseignements sont proposés en Europe et aux Etats-Unis, ils le sont plus rarement en Suisse. La création d'un enseignement dédié à l'étude des liens entre sciences, histoire et littérature représenterait un important atout pour la muséologie (muséologie des sciences naturelles notamment) et favoriserait l'établissement de ponts scientifiques entre l'histoire, les études muséales et la littérature.

Nouvelle offre d'un master interdisciplinaire à l'intersection entre la biologie et l'ethnologie par la création d'une chaire en écologie sociale (projet FS-1)

Ce master interdisciplinaire, conçu en collaboration avec la FLSH, sera la suite logique de l'actuel bachelor pluridisciplinaire en biologie et ethnologie au succès croissant depuis 2003. Ce master offrira une formation universitaire complète, inédite en Suisse. Le profil de la chaire se situera à l'interaction entre l'homme et le milieu naturel et sera à définir dans une réflexion globale entre les deux facultés. La nouvelle chaire permettra de développer un enseignement et une recherche originale de qualité dans un domaine pluridisciplinaire porteur.

Amélioration du taux d'encadrement en biologie du comportement par la création d'une chaire transversale en physiologie et comportement (projet FS-2)

Le domaine de recherche physiologie et comportement construira un lien novateur entre deux sujets majeurs : le comportement animal, d'une part, et la physiologie des organismes étudiés, d'autre part. Cette chaire constitue une innovation se justifiant d'autant plus qu'elle renforcera l'actuel master en biologie des parasites et écoéthologie,

qui intègre déjà la parasitologie – domaine unique en Suisse romande – et le comportement animal.

Nouvelle offre d'une formation universitaire en ressources naturelles (bachelor ou master à définir) par la création d'une chaire en hydrochimie par une réorientation de succession (50%) et un complément financier (projet FS-3)

La formation universitaire dans le domaine des ressources naturelles correspond à un grand besoin de la société actuelle dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles. Elle intégrera des connaissances pluridisciplinaires en (hydro)géologie, pédologie et biologie complémentées par un socle de connaissances en physique, chimie, informatique et mathématiques.

Cette nouvelle chaire, unique en Suisse, contribuera à l'enseignement et à l'organisation des cours de cette formation, ainsi qu'à l'enseignement en hydrochimie. Elle sera consacrée à l'étude de la qualité de l'eau souterraine dans les formations de master/MAS et développera des projets de recherche dans ces domaines. De plus, un poste de corps intermédiaire associé à cette chaire contribuera aux enseignements de service en géologie de base.

Mise en route du *Master of Advanced Studies (MAS)* en hydrogéologie par la réorientation d'un poste de directeur de recherche existant vers le domaine de l'hydrogéologie (projet FS-4)

Ce MAS apportera un complément au master en hydrogéologie. Notons que ce master est unique en Suisse et attire de nombreux étudiants du monde entier. Le nouveau MAS en hydrogéologie visera à former des spécialistes hautement qualifiés dans les domaines de la modélisation des écoulements et de la qualité des eaux souterraines, et sa création aura pour effet d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers non francophones.

Ce poste de directeur de recherche est indispensable pour assurer la continuité des enseignements des cours de service en géologie pour les biologistes, géographes et archéologues. De plus, il contribuera à la réalisation d'une formation dans le domaine des ressources naturelles.

Création d'un *Master of Advanced Studies (MAS)* en géothermie (par une professeure ordinaire en géothermie nommée en 2008) (projet FS-5)

Ce MAS répondra aux besoins de plus en plus urgents de la société en ressources supplémentaires dans les énergies renouvelables. Il sera organisé par la nouvelle professeure en géothermie en étroite collaboration avec les chaires en hydrogéologie. Notons qu'à moyen terme, la faculté envisage de transformer le MAS en géothermie en un master, avec une partie commune en hydrogéologie, ceci afin d'offrir une formation plus complète et d'augmenter le nombre global d'étudiants de niveau master à l'Université de Neuchâtel.

Redéfinition de la physique neuchâteloise par la création de 2 postes de directeurs de recherche pour le Laboratoire temps-fréquence (projet FS-6)

La physique neuchâteloise sera profilée autour du champ de recherche temps-fréquence. Il s'agit de permettre à ce groupe de recherche, transféré de l'Observatoire cantonal à l'Université en 2006, de maintenir la qualité de sa recherche de pointe et de perpétuer

ainsi la tradition de l'Observatoire neuchâtelois, profondément inscrite dans le paysage culturel et économique local. En ce qui concerne l'enseignement, les cours de service seront maintenus.

Ce redéploiement passe par les mesures suivantes :

- le statut d'un collaborateur essentiel venu de l'Observatoire, sera revu afin qu'il **obtienne le titre de directeur de recherche** à l'Université de Neuchâtel ;
- transfert du groupe de recherche de la Matière condensée à l'Université de Fribourg dès le 1^{er} janvier 2009 : ce groupe se trouvait scientifiquement isolé à l'Université de Neuchâtel. Par son transfert, il contribuera à la fois à l'enseignement des cours de services en physique à l'Université de Neuchâtel et, en ce qui concerne la recherche, à la restructuration du paysage universitaire romand ;
- les moyens libérés par ce transfert seront utilisés par la **création d'un 2^{ème} poste de directeur de recherche au Laboratoire temps-fréquence**.

Création d'un master en informatique commun entre les Universités de Neuchâtel, Berne et Fribourg (projet FS-7)

Afin d'atteindre une taille critique et de répondre à la forte demande de l'industrie en informaticiens diplômés, les professeurs des instituts d'informatique des Universités de Berne, Fribourg et Neuchâtel (BeNeFri) ont décidé de collaborer pour fonder un master BeNeFri multilingue sur les trois sites. Par ailleurs, le site neuchâtelois du master BeNeFri maintiendra sa spécialisation et son orientation vers les technologies internet.

Maintien de la 1^{ère} année de médecine à l'Université de Neuchâtel (projet FS-8)

La première année de médecine est essentielle pour l'avenir de la Faculté des sciences qui entend se donner les moyens de garder cette filière. Les étudiants en médecine sont en effet nombreux et rapportent des subsides fédéraux importants.

Des discussions et négociations sont en cours avec les universités partenaires, les Universités de Lausanne et de Genève. En 2009, le rectorat sera en mesure d'estimer les coûts nécessaires pour le maintien de cette 1^{ère} année à l'Université de Neuchâtel et son adaptation aux nouvelles exigences légales. En conséquence, ils ne peuvent pas encore être quantifiés ni pris en compte dans la planification du présent Plan d'intentions.

Avenir et redéfinition de la parasitologie neuchâteloise (projet FS-9)

La parasitologie est un domaine qui contribue fortement à l'excellente réputation de la biologie neuchâteloise. Deux PO en parasitologie prendront leur retraite d'ici à 2012. En conséquence, la FS mènera une réflexion de fond et préparera un plan intégratif sur l'avenir de la parasitologie dans son ensemble.

Renforcement du domaine « sol et eaux souterraines » par la création d'une chaire en biologie du sol (projet FS-10)

L'étude des sols est un domaine où la biologie neuchâteloise est très bien positionnée et représente un centre de premier choix pour de nombreux étudiants se dirigeant vers une carrière naturaliste. Cette nouvelle chaire de biologie du sol sera intégrative entre la biologie et l'hydrogéologie puisqu'elle renforcera la prise en compte du sol en hydrogéologie. Elle assurera l'enseignement de la systématique des invertébrés au

niveau du bachelor, et offrira des enseignements sur des thèmes choisis dans plusieurs masters de la faculté : masters en biologie des parasites et écoéthologie, en physiologie et écologie des plantes, en hydrogéologie mais surtout en biogéosciences.

Elargissement de l'offre de formation en sciences économiques par la création d'un poste de professeur extraordinaire à 75% (chaire transversale) et de 6 charges d'enseignement (projet FSE-1)

Pour renforcer l'offre de formation actuelle et la mise sur pied de MAS s'adressant aux cadres d'entreprises et d'administrations publiques (notamment en journalisme et en fiscalité), il est indispensable de créer une chaire transversale en méthodes quantitatives exploitable par un maximum de formations et des charges d'enseignement permettant de compléter les cursus.

Création d'un master en économie appliquée par la création de 6 charges d'enseignement (projet FSE-2)

La refonte de la formation de niveau master en économie doit conduire à la création d'un master en économie appliquée, qui sera accessible aux bacheliers non-économistes. Il renforcera la collaboration interfacultaire, tout en offrant aux étudiants un haut niveau d'employabilité. Le maintien d'une formation de ce type est un des éléments cruciaux permettant de distinguer l'offre de la FSE des formations professionnelles.

Amélioration du taux d'encadrement des étudiants de master en sciences économiques par la création de 2 postes de maître-assistant et de 15 charges d'enseignement (projet FSE-3)

Une plus grande visibilité des activités de recherche est souhaitable dans le futur. Leur volume est pour l'instant limité en raison des nombreuses responsabilités administratives et des tâches d'enseignement assurées par les professeurs.

La mesure prévue est d'engager deux maîtres-assistants, ainsi que des chargés d'enseignement supplémentaires pour une quinzaine d'heures annuelles. Cela permettra d'assurer la qualité de l'encadrement, de libérer un temps précieux pour la recherche et d'étoffer le choix des options au travers d'intervenants spécialisés dans des domaines plus variés.

Poursuite du processus d'accréditation EQUIS (projet FSE-4)

Le processus complet d'accréditation EQUIS comprend une dizaine d'étapes. La FSE, qui en est au stade initial, poursuivra ce processus au cours des années à venir.

Maintien des chaires dans les matières centrales pour les filières de la FSE (projet FSE-5)

Pour assurer un fonctionnement minimal de son bachelor et de ses masters, la FSE a besoin de maintenir des postes internes fixes dans les matières centrales (*core*) ainsi que des intervenants externes dans les domaines spécialisés. Il est donc impératif de repourvoir les successions de professeurs ordinaires en comptabilité et finance, en économie publique et en marketing, et de compléter les deux chaires de statistique actuelles par un poste de maître-assistant.

Renforcement du domaine du développement international des affaires par la création d'un poste de professeur assistant en publicité (projet FSE-6)

Cette chaire, qui sera unique en Suisse, dotera le bachelor en sciences économiques et surtout le master en développement international des affaires d'un avantage comparatif indéniable par rapport aux autres universités. Cette nouvelle chaire contribuera au développement de l'Institut de l'entreprise (IENE), dans plusieurs de ses domaines d'expertises, à savoir : marchés de luxe, communication interculturelle, processus de mass media, mass media et stratégie ainsi que communication et nouvelles technologies.

Renforcement de l'Académie du journalisme et des médias (AJM) par la création d'un poste de professeur extraordinaire à 75% en journalisme et nouveaux médias (projet FSE-7)

L'Académie du journalisme et des médias (AJM) nécessite un financement spécial pour garantir son fonctionnement. Elle ne peut exister qu'avec un minimum de deux professeurs extraordinaires, dont le premier, spécialiste en management des entreprises de médias, a déjà été engagé. Le deuxième poste, dont le profil portera sur les nouvelles technologies et le journalisme, doit rapidement être mis au concours.

Renforcement de l'Observatoire des PME par la création de 2 postes de maître-assistant et d'un demi-poste d'assistant (projet FSE-8)

La FSE propose d'implanter un Observatoire de l'internationalisation des PME et d'engager les ressources lui permettant de se profiler comme la faculté spécialisée dans ce domaine. La localisation de ce centre à Neuchâtel est naturelle compte tenu de la vocation exportatrice du canton, du grand nombre de PME neuchâteloises et de l'excellence de son corps enseignant dans ce champ particulier.

Annexe III : Liste des formations offertes à la rentrée 2009

Le sigle ECTS est l'abréviation de European Credit Transfer and Accumulation System. Ce système de crédits permet d'attribuer des points à toutes les composantes d'un programme d'étude en se fondant sur la charge de travail de l'étudiant.

Un crédit correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures. 60 crédits correspondent à une année d'études à plein temps.

Faculté de droit

Baccalauréat universitaire en droit 180 crédits ECTS en 6 semestres
Bachelor of Law

Maîtrise universitaire en droit 90 ou 120 crédits ECTS en 3 ou 4 semestres
Master of Law

- sans orientation 90 crédits ECTS en 3 semestres
- avec orientation(s) 120 crédits ECTS en 4 semestres
 - droit des affaires
 - droit international et européen
 - droit public
 - droit de la santé et des biotechnologies
 - droit du sport
 - professions judiciaires

Maîtrise universitaire bilingue en droit 120 crédits ECTS en 4 semestres
Bilingual Master of Law

Diplômes postgrades en 3 semestres

- *International Master in Management, Law and Humanities of Sport*
- Diplôme postgrade HES en Lutte contre la criminalité économique (avec la Haute Ecole de gestion de Neuchâtel)

Doctorat en droit

Faculté des lettres et sciences humaines

Baccalauréat universitaire en lettres et sciences humaines 180 crédits ECTS
Bachelor of Arts en 6 semestres

Piliers à choix :

- archéologie préhistorique et classique
- civilisations et langues de l'Antiquité et du Moyen Age
- ethnologie
- français langue étrangère (uniquement pour étudiants non francophones)
- français médiéval et parlers gallo-romans
- géographie
- histoire
- histoire de l'art
- langue et littérature allemandes
- langue et littérature anglaises
- langue et littérature françaises

- langues et littératures hispaniques
- logique (pilier à 40 crédits uniquement)
- logopédie
- philosophie
- psychologie et éducation
- sciences de l'information et de la communication
- sciences du langage
- sciences et pratique du sport
- sociologie

Maîtrise universitaire en lettres et sciences humaines
Master of Arts

90 à 120 crédits ECTS
 en 3 ou 4 semestres

Piliers à choix :

- archéologie (avec les universités de Berne et de Fribourg)
- histoire avec orientation en :
 - histoire ancienne et médiévale
 - histoire moderne et contemporaine
- histoire de l'art
- linguistique historique et philologie françaises
- littératures avec orientation(s) en :
 - littératures de l'Antiquité au Moyen Age
 - littérature allemande
 - littératures anglaise et américaine
 - littérature française
 - littératures espagnole et hispano-américaine
- philosophie (avec l'Université de Fribourg)
- sciences humaines et sociales (SHS) avec orientation(s) en :
 - anthropologie
 - géographie humaine
 - migrations et citoyenneté
 - psychologie et éducation
 - sociologie
- sciences du langage et de la communication avec orientation(s) en :
 - langage et communication
 - linguistique allemande
 - linguistique anglaise
 - linguistique du français moderne
 - linguistique hispanique
- sciences et pratique du sport (SePS)

Maîtrise universitaire en études muséales
 (avec les Universités de Fribourg, Genève
 et Lausanne)

120 crédits ECTS en 4 semestres

Maîtrise universitaire spécialisée en logopédie

120 crédits ECTS en 4 semestres

Certificat d'études françaises

Diplôme pour l'enseignement du français langue étrangère

Doctorat

- Doctorat ès lettres
- Doctorat en sciences humaines

Faculté des sciences

Baccalauréat universitaire ès sciences

180 crédits ECTS en 6 semestres

Bachelor of Science

- Baccalauréat universitaire ès sciences en biologie
Bachelor of Science in Biology
- Baccalauréat universitaire ès sciences en mathématiques
Bachelor of Science in Mathematics
- Baccalauréat universitaire ès sciences en biologie et ethnologie
Bachelor of Science in Biology and Ethnology
- Baccalauréat universitaire en sciences et sport
Bachelor of Science in Science and Sport

Maîtrise universitaire ès sciences

90 ou 120 crédits ECTS en 3 ou 4 semestres

Master of Science

- Maîtrise universitaire ès sciences en biologie des parasites et écoéthologie (BPE)
Master of Science in Biology of Parasites and Behavioural Ecology
- Maîtrise universitaire ès sciences en physiologie et écologie des plantes (PEP)
Master of Science in Plant Ecology and Physiology
- Maîtrise universitaire ès sciences en informatique (BeNeFri)
Master of Science in Computer Science (BeNeFri)
- Maîtrise universitaire ès sciences en mathématiques
Master of Science in Mathematics
- Maîtrise universitaire ès sciences en hydrogéologie (master spécialisé)
Master of Science in Hydrogeology (Specialized Master)
- Maîtrise universitaire ès sciences en biogéosciences (master spécialisé)
Master of Science in Biogeosciences (Specialized Master)

Etudes partielles : 1^{ère} année à l'Université de Neuchâtel60 crédits ECTS
en 2 semestres

L'Université de Neuchâtel propose un début de formation dans quelques filières. La poursuite de ces études se fait dans un autre établissement suisse.

- Baccalauréat universitaire en médecine ou médecine dentaire
- Baccalauréat universitaire ès sciences en chimie
Bachelor of Science in Chemistry
- Baccalauréat universitaire ès sciences en sciences pharmaceutiques
Bachelor of Science in Pharmaceutical Sciences

Diplôme postgrade*Master of Advanced Studies*

- *Master of Advanced Studies (MAS) in Hydrogeology*
MAS en hydrogéologie

60 crédits ECTS
en 2 semestres**Doctorat**

- Doctorat ès sciences

Faculté des sciences économiques

Baccalauréat universitaire en sciences économiques*Bachelor of Science in Economics*

180 crédits ECTS

en 6 semestres

Orientations à choix en 3^{ème} année :

- économie politique
- management
- systèmes d'information

Maîtrises universitaires*Masters*

90 ou 120 crédits ECTS

en 3 ou 4 semestres

- *Master of Science in Finance, Major in Financial Analysis (enseigné en anglais)*
Maîtrise universitaire en finance, orientation analyse financière
- Maîtrise universitaire en psychologie, orientation psychologie du travail et des organisations
Master of Science in Psychology, Major in Work and Organizational Psychology
- Maîtrise universitaire en management et politique publics (enseigné en français et anglais)
Master of Arts in Public Management and Policy
- Maîtrise universitaire en journalisme (enseigné en français et anglais)
Master of Arts in Journalism
- Maîtrise universitaire en développement international des affaires
Master of Science in International Business Development (enseigné en français et anglais)
- *Master of Science in Statistics (enseigné en anglais)*
Maîtrise universitaire en statistique
- *Master of Science in Information Systems (enseigné en anglais)*
Maîtrise universitaire en systèmes d'information

Diplôme postgrade

60 crédits ECTS en 2 semestres

- MAS en gestion des ressources humaines et des carrières
Master of Advanced Studies in Human Resources and Career Management

Certificat et diplôme complémentaires

- Certificat de formation continue
- Diplôme de formation continue

Doctorat

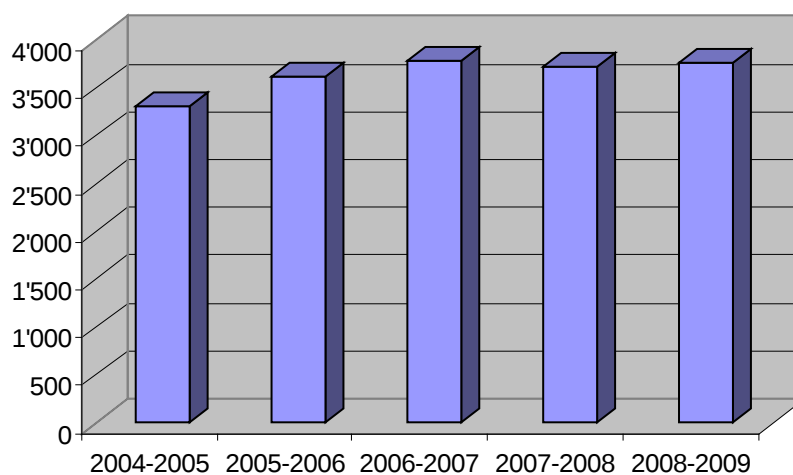
- Doctorat en finance / *PhD in Finance*
- Doctorat en informatique / *PhD in Computer Science*
- Doctorat en sciences économiques / *PhD in Economics*
- Doctorat en management / *PhD in Management*
- Doctorat en psychologie du travail / *PhD in Work Psychology*
- Doctorat en statistique / *PhD in Statistics*

Faculté de théologie

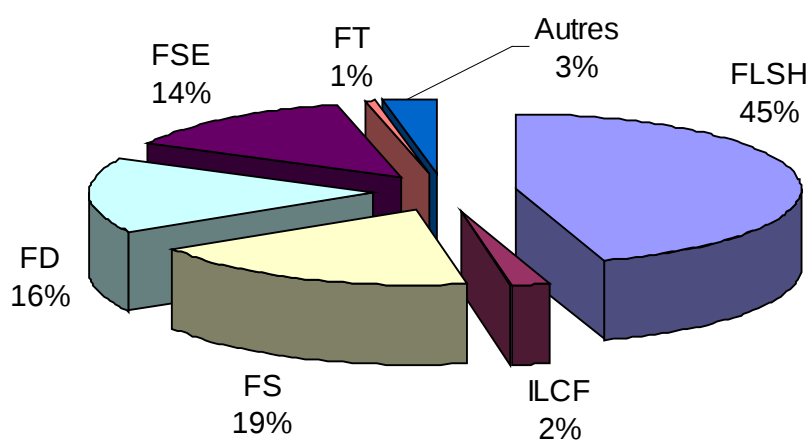
- Maîtrise universitaire en théologie

Annexe IV: Statistiques des inscriptions d'étudiants

Evolution des effectifs 2004-2005 à 2008-2009 à l'UniNE



Répartition par faculté des effectifs 2008-2009 à l'UniNE



Comparaison des effectifs totaux aux semestres d'hiver/automne pour la période 2005-2006 à 2008-2009 à l'UniNE

	H2005-2006					H2006-2007					H2007-2008					H2008-2009				
	Ba	Ma	Doc	autres	Total	Ba	Ma	Doc	autres	Total	Ba	Ma	Doc	autres	Total	Ba	Ma	Doc	autres	Total
Total																				
FLSH	480	0	143	1038	1641	726	4	174	750	1654	843	107	174	588	1712	926	221	182	446	1775
FS	399	158	265	79	901	392	202	271	39	904	337	196	249	19	801	306	170	231	12	719
FD	322	68	50	63	503	369	120	56	33	578	360	120	65	18	563	377	136	73	17	603
FSE	178	44	45	174	441	202	103	45	102	452	205	152	56	44	457	232	214	61	17	524
FT	0	4	11	9	24	0	11	11	3	25	0	8	13	2	23	0	6	12	2	20
Sports	0	0	0	28	28	0	0	0	22	22	0	0	0	24	24	0	0	0	23	23
Autres	0	0	0	91	91	0	0	0	154	154	0	0	0	147	147	0	0	0	110	110
Totaux	1359	274	514	1482	3629	1689	440	557	1103	3789	1745	583	557	842	3727	1841	747	559	627	3774

Remarque 1 : "Autres" comprend les anciennes formations interfacultaires et, dès 06-07, le Certificat préparatoire à la formation d'enseignant

Remarque 2 : Dans "Sport" : Les étudiants qui suivent le sport en tant que pilier d'un autre cursus n'apparaissent pas.

Remarque 3 : Dans le total de 3774, les personnes inscrites dans deux cursus (quelques-unes) sont comptabilisées deux fois (p. ex. bachelors en droit et sport ou CPFE et master FS).

Comparaison des nouveaux étudiants aux semestres d'hiver pour la période 2003-2004 à 2008-2009 à l'UniNE

Dans les formations de master et de doctorat sont comptabilisés comme nouveaux étudiants uniquement les étudiants qui n'ont pas obtenu leur titre préalable à l'UniNE.

	H2003-2004			H2004-2005			H2005-2006				H2006-2007				H2007-2008				H2008-2009							
Total	Régulier	Doc	Total	Régulier	Doc	Total	Ba	Ma	Doc	autres	Total	Ba	Ma	Doc	autres	Total	Ba	Ma	Doc	autres	Total					
FLSH	307	7	314	288	9	297	236	0	10	128	374	272	0	0	44	316	303	26	7	45	381	286	37	6	27	356
	173	26	199	168	20	188	150	25	23	10	208	157	43	24	5	229	127	31	23	0	181	113	25	5	2	145
FD	81	1	82	112	2	114	90	8	6	1	105	122	23	4	1	150	81	9	2	0	92	104	7	3	0	114
FSE	106	2	108	126	4	130	53	5	7	28	93	80	46	7	15	148	69	61	3	0	133	80	87	3	0	170
FT	10	0	10	1	0	1	0	3	1	0	4	0	8	2	0	10	0	4	0	0	4	0	0	0	0	0
Sports	1	0	1	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0	0	4	4	0	0	0	2	2
Autres	30	0	30	17	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15	0	0	0	22	22	0	0	0	15	15
Totaux	708	36	744	715	35	750	529	41	47	167	784	631	120	37	85	873	580	131	35	71	817	583	156	17	46	802

Remarque 1 : Par étudiants entrants, nous entendons tous les étudiants qui s'immatriculent pour la première fois au sein de l'UniNE, quel que soit le cursus (licence, bachelor, ...).

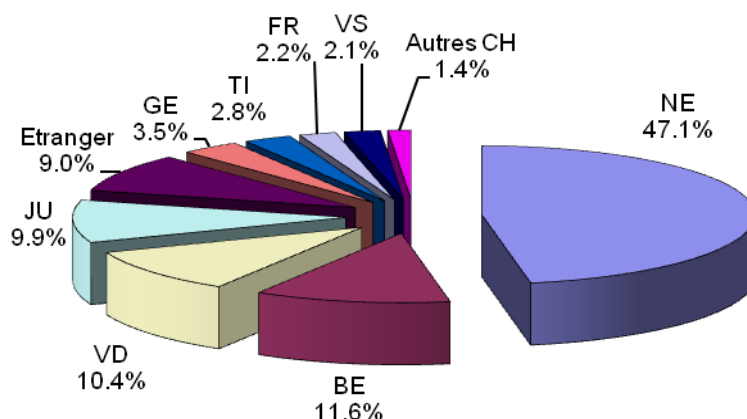
Remarque 2 : "Autres" correspondait aux formations interfacultaires. Dès 06-07, il correspond au Certificat préparatoire à la formation d'enseignant

Remarque 3 : La théologie n'a plus de rentrée en licence depuis octobre 2004. Seul le cursus de master subsiste.

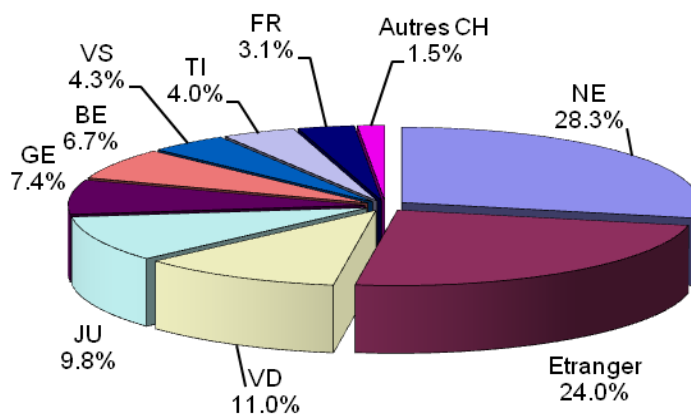
Remarque 4 : Dans "Sport" : Les étudiants qui suivent le sport en tant que pilier d'un autre cursus n'apparaissent pas.

Remarque 5 : Dans le total de 817, les personnes inscrites dans deux cursus (environ 5) sont comptabilisées deux fois (p. ex. bachelor en droit et sport).

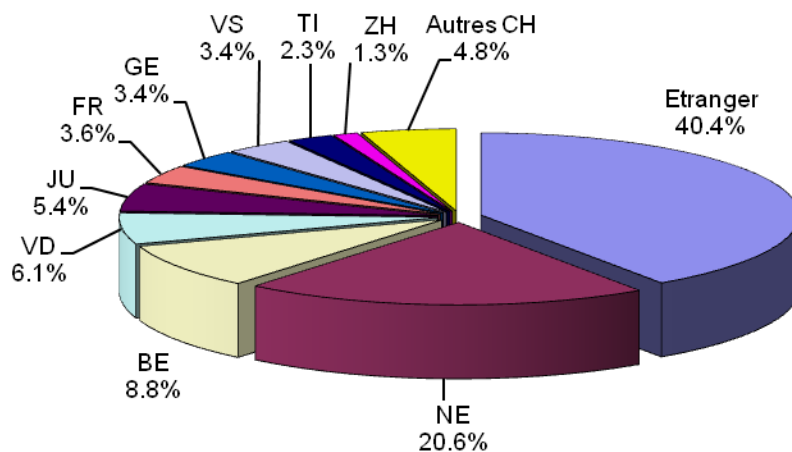
Provenance des étudiants en bachelor à l'UniNE



Provenance des étudiants en master à l'UniNE



Provenance des étudiants en doctorat à l'UniNE



Annexe V : Abréviations et sigles

A

AJM	Académie du journalisme et des médias
Alumni	Communautés des anciens étudiants
Ass	assistant
Azur	Triangle Azur : réseau des universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel

B

BeNeFri	Réseau des universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg
BSM	Biens, services et marchandises (budget maîtrisable)

C

CAS	Certificat d'études approfondies
CCFI	Centre de droit commercial, fiscal et de l'innovation
CE	Chargé d'enseignement
CEMAJ	Centre de recherche sur les modes amiables et juridictionnels de gestion des conflits
CERT	Centre d'études des relations de travail
CHYN	Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel
CIES	Centre international d'étude du sport
CIMU	Centre interdisciplinaire sur la mobilité et l'urbanisme
CPFE	Certificat préparatoire à la formation des enseignants
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses
CSCF	Centre suisse de la cartographie de la faune
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CU	Conseil de l'Université
CUS	Conférence universitaire suisse
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale

D

DR	Directeur de recherche
----	------------------------

E

EcoFoc	Formation continue universitaire en écologie et sciences de l'environnement
ECTS	European Credit Accumulation and Transfer System
EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent plein temps

EQUIS	European Quality Improvement System
ETHZ-EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich

F

FD	Faculté de droit
FEUN	Fonds européen de l'Université de Neuchâtel
FLSH	Faculté des lettres et sciences humaines
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FS	Faculté des sciences
FSM	Forum suisse pour l'étude des migrations
FSE	Faculté des sciences économiques
FT	Faculté de théologie

H

HE-Arc	Haute école Arc
HEC-UNIL	Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES	Haute école spécialisée

I

IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IDS	Institut de droit de la santé
IENE	Institut de l'entreprise
ILCF	Institut de langue et civilisation françaises
IMT	Institut de microtechnique
IP	Internet Protocol
IRDP	Institut romand de recherche et de documentation pédagogique

K

KHS	Conférence des secrétaires généraux
-----	-------------------------------------

L

LAHE	Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles
LTF	Laboratoire temps-fréquence
LU	Loi sur l'Université

M

MAPS	Maison d'analyse des processus sociaux
MAS	Master of Advanced Studies

MAss	Maître-assistant
MEN	Musée d'ethnographie de Neuchâtel

N

NCCR	National Center of Competence in Research
------	---

O

OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
OFS	Office fédéral de la statistique

P

PA	Professeur associé
PAss	Professeur assistant
PC	Programme-cadre (de l'Union européenne)
PE	Professeur extraordinaire
PO	Professeur ordinaire
PPP	Partenariat privé-public
PRN	Pôle de recherche national

R

RBNJ	Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes
RERO	Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
RGOU	Règlement général d'organisation de l'Université de Neuchâtel

S

SAP	Progiciel de gestion intégré
SHER	Service des Hautes Ecoles et de la Recherche (NE)
SIC	Sciences de l'information et de la communication
SIM	Service immatriculation et mobilité
SNSSES	Société neuchâteloise des sciences économiques et sociales
SSPH+	Swiss School of Public Health
SUN	Sports universitaires

U

UniNE	Université de Neuchâtel
-------	-------------------------

V

VPN	Virtual Private Network : logiciel assurant des accès sécurisés
-----	---